

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC / AGENCE DE L'EAU DU MOUHOUN *****		BURKINA FASO *****
COMITE DE BASSIN *****		Unité-Progress-Justice
CONSEIL D'ADMINISTRATION *****		
DIRECTION GENERALE DE L'AGENCE DE L'EAU DU MOUHOUN		
Tel : 20 52 12 55 BP : 119 Dédougou		
Email : agence.aem@gmail.com Site web : www.eaumouhoun.bf		

Rapport final

DIAGNOSTIC CONJOINT DE L'ESPACE DE GESTION «VRANSO 3 » POUR LA MISE EN PLACE D'UN COMITE LOCAL DE L'EAU (CLE)

Financement	EBA/FEM (budget 2017)
Document no.	Diagnostic Conjoint de l'espace de gestion du CLE Vranso 3
Version	Finale
Date de publication	
Piloté par	DGAEM –SDD
Elaboré par	M. BALMA Souleymane M.AKA Ibrahim M.SOMA Tifori Mme SIRIMA Minata

Novembre 2017

Table des matières

Liste des cartes	4
Liste des tableaux.....	4
Liste des photos	4
Sigle et abréviation.....	5
1. Introduction.....	7
1.1. Contexte et justification	7
1.2. Objectifs	9
1.3. Méthodologie	9
1.4. Présentation générale de l'Espace de Gestion du CLE Vranso 3.....	10
2. Cadre physique.....	14
2.1. Climat.....	14
2.2. Géologie, géomorphologie et sols.....	14
2.3. Eau de surface	17
2.4. Eau souterraine.....	23
2.5. Végétation et faune.....	23
2.6. Pressions et contraintes	27
3. Milieu humain	27
3.1. Démographie	27
3.2. Aspects socioculturels	30
3.3. Voies de communication.....	33
4. Cadre organisationnel	33
4.1. Acteurs institutionnels.....	34
4.2. Acteurs coutumiers / religieux	35
4.3. Partenaires techniques et financiers	36
4.4. Organisations socioprofessionnelles	37
4.5. Organisations chargées de la gestion des points d'eau	38
4.6. Grands consommateurs d'eau	39
5. Usages de l'eau	39
5.1. Approvisionnement en Eau Potable et assainissement	39
5.2. Agriculture	41
5.3. Elevage.....	46
5.3. Pêche	48
5.4. Activités minières.....	49

5.5. Ecosystèmes aquatiques	51
5.6. Autres activités (le tourisme, le commerce et l'artisanat etc)	51
6. Synthèse de problématiques liées aux ressources naturelles.....	53
6.1. L'eau.....	53
6.2. La flore et faune	54
6.3. Le sol	55
6.4. L'air.....	56
7. Propositions de solutions aux problématiques	57
8. Difficultés rencontrées	62
9. Conclusion	62
10. Références bibliographiques	64
11. Annexe.....	67

Liste des cartes

<i>Carte 1:Localisation de l'EG du CLE Vranso 3.....</i>	<i>12</i>
<i>Carte 2:Localisation de l'EG du CLE Vranso 3dans le sous bassin majeur du Mouhoun inferieur amont.....</i>	<i>13</i>
<i>Carte 3:Géologie de l'EG du CLE Vranso 3</i>	<i>15</i>
<i>Carte 4:relief de l'EG du CLE Vranso 3.....</i>	<i>16</i>
<i>Carte 5:hydrographie de l'EG du CLE Vranso 3</i>	<i>18</i>
<i>Carte 6:retenues d'eau de l'EG du CLE Vranso 3</i>	<i>21</i>
<i>Carte 7:occupation des terres dans l'EG du CLE Vranso 3.....</i>	<i>26</i>
<i>Carte 8:villages de l'EG du CLE Vranso 3.....</i>	<i>29</i>

Liste des tableaux

<i>Tableau 1: Situation des bas-fonds de l'EG du CLE Vranso 3.....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 2:Situation des retenues d'eau de l'EG Vranso 3</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 3 : Répartition de la population de l'EG Vranso 3.....</i>	<i>28</i>
<i>Tableau 4: listes des projets et Programme de l'EG Vranso 3.....</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 5: quelques organisations socio-professionnelles de l'EG Vranso 3</i>	<i>38</i>
<i>Tableau 6:état des lieux des puits modernes de l'EG du CLE Vranso 3</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 7:état des lieux des forages de l'EG du CLE Vranso 3.....</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 8:nombre des animaux de l'EG du CLE Vranso 3 en 2016.....</i>	<i>47</i>
<i>Tableau 9:propositions de solutions aux contraintes liées aux ressources naturelles.....</i>	<i>57</i>

Liste des photos

<i>Photo 1: une vue de la forêt classée de Tiogo</i>	<i>24</i>
<i>Photo 2: produits maraichers en livraison à Ténado</i>	<i>45</i>
<i>Photo 3: produits maraichers en vente à Ténado sur la route nationale N°14.....</i>	<i>45</i>
<i>Photo 4:utilisation artisanale du cyanure à Kyon.....</i>	<i>50</i>
<i>Photo 5:degradation des berges du cours d'eau Vranso avec la présence de champ sur les rives du cours dans le village de Pouni-Nord.....</i>	<i>54</i>
<i>Photo 6:dégradation des sols due à l'orpaillage dans la commune de Dassa</i>	<i>56</i>

Sigle et abréviation

AEM	: Agence de l'Eau du Mouhoun
AEP	: Adduction d'Eau Potable
AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AGF	: Agroforesterie
AUE	: Associations d'Usagers de l'Eau
BE	: Bureau Exécutif
BUMIGEB	: Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
BUVOGMI	: Bureau Voltaïque de La Géologie et des Mines
CES/DRS	: Conservation des Eaux et des Sols / Défense et restauration des sols
CLE	: Comité Local de l'Eau
CO	: Centre-Ouest
CSPS	: Centre de Santé Publique et Sociale
CVD	: Comité Villageois de Développement
DC	: diagnostic conjoint
DG-AEM	: Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DPAAH	: Direction Provinciale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
DPEEVCC	: Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Economie Verte et des Changements Climatiques
DPRAH	: Direction Provinciale des Ressources Animales et Halieutiques
DRAAH	: Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
DREA	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
DREVCC	: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Economie Verte et des Changements Climatiques
DRS	: Direction Régionale de la Santé
EBA/FEM	: Adaptation Basée sur les Ecosystèmes/ Fond Mondial pour l'Environnement
FC	: Forêt Classée
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FODEL	: Fond pour le Développement de l'Elevage
GIP	: Groupement d'Intérêt Public
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPR	: Groupement des Producteurs de Riz
IEC	: Information Education et Communication
INOH	: Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
INSD	: Institut National des Statistique et de la Démographie
MAAH	: Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et de Changement Climatique
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation Paysanne
PAEPA/BAD/4R	: Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement dans les régions des Cascades, du Centre Ouest, du Centre Sud et du Sahel
PAGIRE	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAFASP	: Projet d'Appui à la Filière Agro-Sylvo-Pastorale
PAPSA	: Projet de l'Amélioration de la Productivité Agricole et de Sécurité Alimentaire

PCD	: Plan Communal de Développement
PCESA	: Programme de Croissance Economique du Secteur Agricole
PN-GIRE	: Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PNGT 2-3	: Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs Phase 3
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRBA	: Projet de Réhabilitation des Barrages, d'Aménagements de périmètres et de bas-fonds
PRD	: Plan Régional de Développement
RE	: Ressources en Eau
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	: Route Nationale
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDD	: Service du Développement Durable
SIG	: Système d'Information Géographique
SONABEL	: Société National d'Electricité du Burkina Faso
SP/GIRE	: Secrétariat Permanent du pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
TDR	: Termes De Référence
ZAT	: Zone d'Appui Technique
ZATE	: Zone d'Appui Technique de l'Elevage

1. Introduction

1.1. Contexte et justification

Le Burkina Faso a entrepris au milieu des années 90 un processus de réforme du cadre institutionnel du secteur de l'eau qui définit la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme voie de résolution des questions liées à l'eau. Les grandes étapes de ce processus ont été marquées par l'adoption par le Gouvernement en juillet 1998 du document intitulé « Politique et stratégie en matière d'eau », l'adoption en février 2001 par le Parlement de la « Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau » faisant de la GIRE le fondement de la stratégie globale de rénovation de l'action publique dans le domaine de l'eau. L'élaboration en 2016 du nouveau Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE 2016-2030) dont la mise en œuvre se fait par son plan d'action 2016-2020 confirme la volonté du Gouvernement de traduire son engagement dans l'opérationnalisation de la GIRE.

Dans la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) qui s'est étalée en deux phases et couvrant la période 2003-2015, de nombreux résultats ont été engrangés dont la création de cinq (05) Agences de l'Eau au Burkina Faso parmi lesquelles figure l'Agence de l'Eau du Mouhoun.

Créée sous le statut de Groupement d'Intérêt Public par la signature de sa convention constitutive le 23 janvier 2010, l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) a pour objet de *« valoriser le bassin hydrographique en tant que cadre approprié de connaissance, de planification et de gestion de la ressource en eau, par la coordination des actions y relatives et par la concertation afin de préparer et de mettre en œuvre, dans les conditions optimales de rationalité, les orientations et les décisions prises par le Gouvernement dans le domaine de l'eau »*. Au cours de ces dernières années l'AEM s'est investie à mettre en œuvre les actions de la GIRE, avec l'appui de l'Etat, des Partenaires Techniques et Financiers, des Organisations Non Gouvernementales et des coopérations décentralisées. Les actions entreprises par l'AEM dans le domaine de la GIRE ont permis entre autre la création des organes et instances que sont le Comité de Bassin, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et des Comités Locaux de l'Eau (CLE).

Maillons de base de mise en œuvre de la GIRE, les Comités Locaux de l'Eau sont des instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les

acteurs pour la gestion des ressources en eau. Ils sont reconnus par un acte réglementaire pris par l'autorité administrative compétente conformément aux textes en vigueur. A ce jour, l'AEM a mis en place quatorze (14) Comités Locaux de l'Eau sur un total de quarante huit (48) prévus. L'AEM envisage mettre en place le CLE Vranso 3.

De ce fait, l'AEM par le truchement de sa Direction Générale a bénéficié de l'appui financier du Projet EBA/FEM (Adaptation Basée sur les Ecosystèmes) à travers son Antenne régionale de la Boucle du Mouhoun pour la mise en place du Comité Local de l'Eau (CLE) Vranso 3.

En effet, le projet EBA/FEM est né d'une volonté commune entre le Burkina Faso et ses partenaires, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en vue de contribuer à la mise en œuvre du projet *« réduction de la vulnérabilité des moyens d'existence dépendant des ressources naturelles dans deux paysages menacés par les effets des changements climatiques au Burkina Faso : le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et les zones humides du bassin de la mare d'Oursi »*.

La mise en place du CLE Vranso 3 se justifie par la nécessité de protéger d'une part le cours d'eau « Vranso » et d'autre part la forêt classée de Tiogo et aussi une partie du corridor forestier qui longe la partie de l'espace de gestion du CLE Vranso 3. Ces différentes ressources subissent de fortes pressions anthropiques, animales et des effets nefastes des changements climatiques; par conséquent ces ressources sont dégradées. Il est de ce fait urgent d'engager les acteurs locaux à la concertation afin de trouver des solutions aux effets de dégradation de ces ressources.

Par ailleurs, l'une des étapes majeures de la mise en place du CLE Vranso 3, passe impérativement par l'élaboration du diagnostic conjoint (DC), comme stipulé dans le « document guide de conception, création et de fonctionnement » d'un CLE. Le diagnostic conjoint permet de donner un aperçu des caractéristiques de l'espace de gestion du CLE. Toutefois, il est à rappeler que le DC n'est pas un plan de développement analysant notamment les prélèvements actuels et futurs pour la satisfaction des différents usages (AEP, irrigation...); ou encore des investissements futurs pour la réalisation d'ouvrages.

Ainsi, à la faveur de cette perspective, le présent rapport présente les résultats du diagnostic conjoint de l'espace de gestion du comité local de l'eau (CLE) « Vranso 3 ».

1.2. Objectifs

Les objectifs sont scindés en deux : un objectif global et des objectifs spécifiques.

Objectif global

L'objectif global du diagnostic conjoint est de permettre une connaissance suffisante de l'espace de gestion du comité local de l'eau (CLE) Vranso 3., de ses problématiques et des acteurs en présence.

Objectifs spécifiques

Spécifiquement, il s'agit de :

- disposer d'une situation de référence qui orientera les actions futures du CLE ;
- dégager les caractéristiques du milieu naturel;
- faire ressortir la dynamique socio-économique, démographique, culturelle et sociopolitique de l'espace de gestion;
- montrer la dynamique organisationnelle des acteurs de l'espace de gestion du CLE Vranso 3.

1.3. Méthodologie

La démarche pour l'élaboration du diagnostic a été participative. Elle a permis d'établir un état de référence de l'espace de gestion du CLE prenant en compte les réalités du terrain et les préoccupations des acteurs locaux. Pour l'élaboration du DC du CLE Vranso 3, plusieurs étapes ont été suivies. Ces étapes sont détaillées dans les lignes ci-après.

- **Recherche documentaire**

La recherche documentaire a été essentielle car elle a permis de rassembler le maximum d'informations qui sont susceptibles d'aider à la rédaction du document de DC.

Elle s'est avérée indispensable dans la mesure où elle a permis de s'imprégner de la situation de l'espace de gestion du CLE Vranso 3 mais aussi de capitaliser les données devant servir de base pour élaborer du DC.

- **Rencontre d'échanges et de cadrage**

Afin de mieux impliquer les acteurs, une correspondance a été adressée à l'ensemble des autorités régionales, provinciales, communales, départementales et des services techniques

ainsi que quelques usagers comme l'ONEA, la SONABEL pour leur informer de la mise en place du CLE Vranso 3.

Par ailleurs, une rencontre de cadrage s'est tenue le 08 août 2017 au siège de l'AEM à Dédougou. Cette rencontre a permis de planifier les activités à mener dans le cadre de la rédaction du DC. Pour ce faire, un plan de rédaction et des fiches de collecte de données ont été proposées puis amendées. Par la suite, une équipe pluridisciplinaire constituée de géographe spécialiste en SIG, un ingénieur des travaux, un ingénieur du développement rural, un technicien supérieur en documentation, etc. a été sollicitée pour conduire l'élaboration du DC.

- **Collecte des données**

La collecte des données s'est déroulée en deux phases compte tenu du nombre de communes que compte l'espace de gestion du CLE. L'étape de collecte de données a permis d'administrer la fiche de collecte de données auprès des acteurs. Dans chaque commune, le maire, le préfet, les services techniques, les usagers, les autorités régionales et provinciales ont été rencontrés. La première phase a concerné les communes de Koudougou, Didyr, Dassa, Réo et Kyon pendant la période du 07 au 12 août 2017. La deuxième phase s'est poursuivie avec les communes de Ténado, Koudougou, Imasgo et Nandiala du 04 au 09 Septembre 2017. La collecte de données a couvert tout l'espace de gestion du CLE Vranso 3.

- **Analyse et traitement des données**

Les données collectées ont été traitées et analysées pour servir à la rédaction du diagnostic conjoint de l'espace de gestion du CLE Vranso 3. L'analyse et traitement des données ont consisté à faire la synthèse des données issues des documents consultés. Les données ont été complétées par les visites de terrain à travers les fiches de collecte. Les logiciels sous l'environnement office 2016 (Word, Excel,) ont été utilisés. Pour la production des cartes thématiques, le logiciel ArcGis version 10.3 a également été utilisé. Les informations synthétisées ont permis de rédiger le rapport.

1.4. Présentation générale de l'Espace de Gestion du CLE Vranso 3

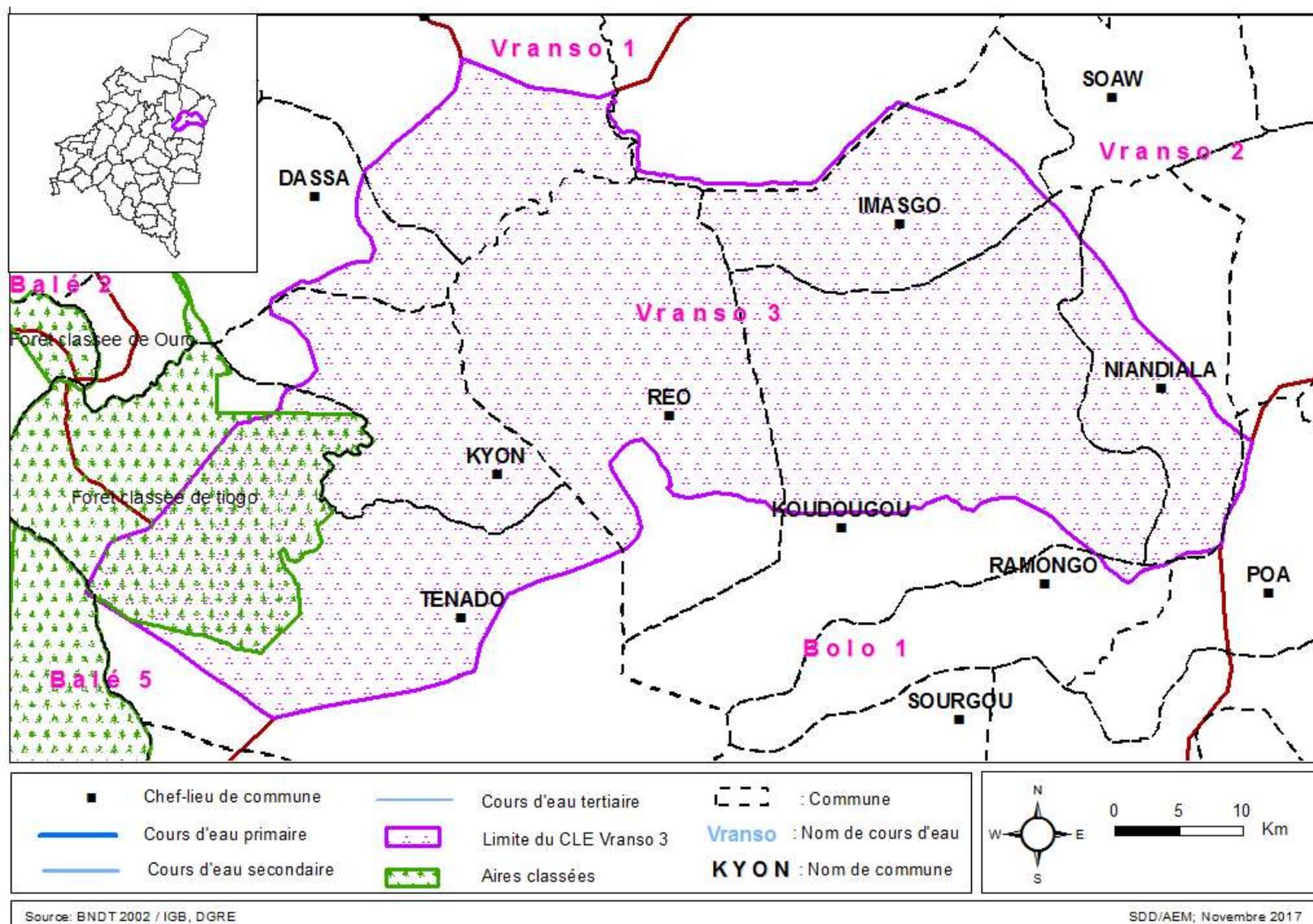
D'une superficie estimée à 1765 km², le CLE Vranso 3 est traversé par le cours d'eau « Vranso » depuis sa partie nord vers le sud-ouest. Localisé dans le sous bassin majeur du Mouhoun inférieur amont, l'espace de gestion du CLE Vranso 3 est délimité :

- au sud-ouest par le CLE Balé 5 et par la forêt classée de Tiogo ;
- au sud par le CLE Bolo 1 ;
- au nord par le CLE Vranso 1 ;
- au nord-est par le CLE Vranso 2 et
- à l'est par l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Nakanbé.

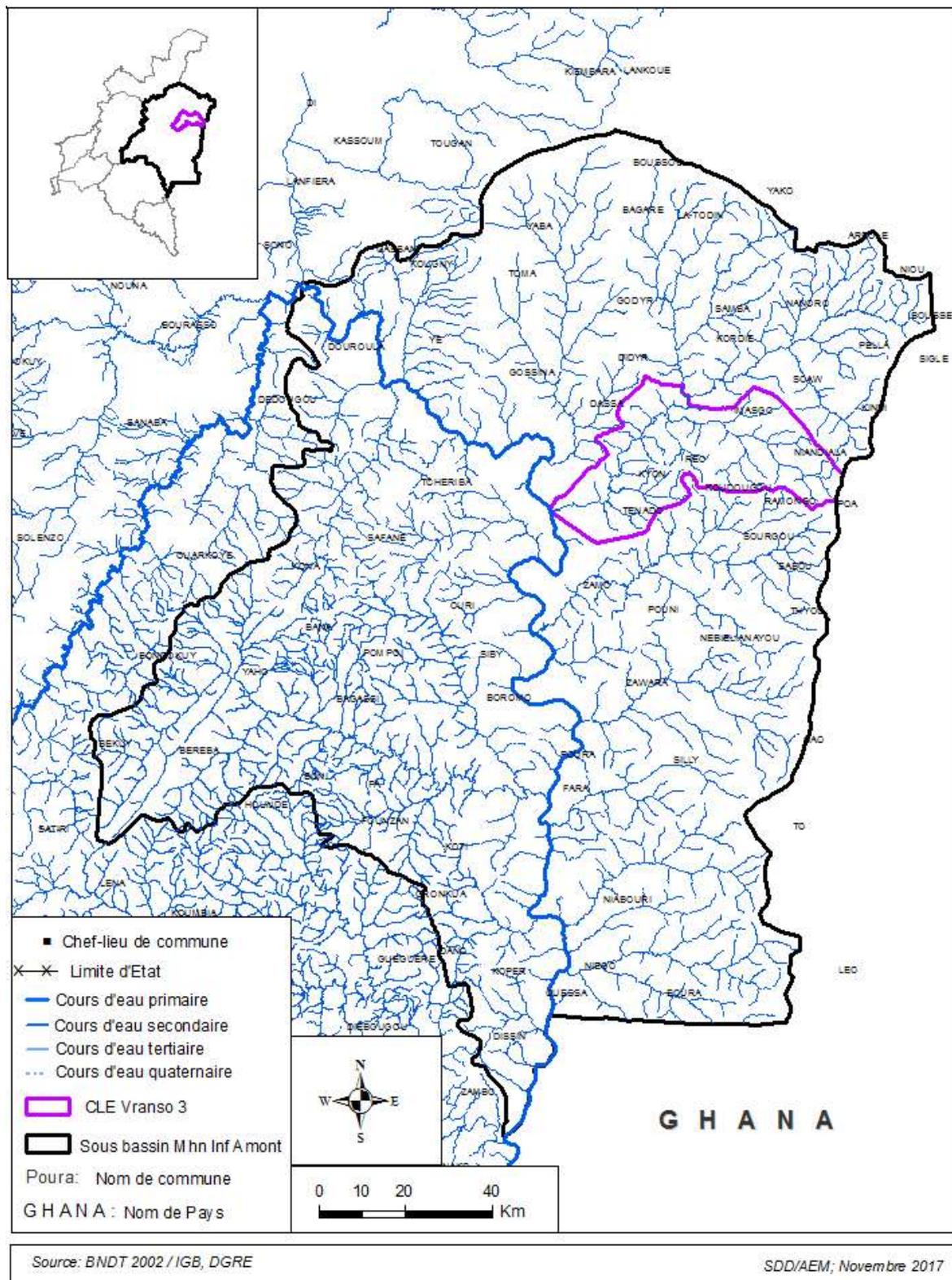
Sur le plan administratif, le CLE Vranso 3 est situé dans la Région du Centre-ouest. Il est partagé entre les Provinces du Boulkiemdé et du Sanguié. L'espace couvre huit (08) communes que sont : TENADO, REO, DASSA, KYON, DIDYR, KOUDOUGOU, IMASGHO et NANDIALA.

L'un des aspects importants à prendre en compte dans le processus de mise en place du CLE reste l'existence de problèmes spécifiques que le CLE sera amené à résoudre. Le document de l'Etat des lieux du SDAGE de l'Agence de l'Eau du Mouhoun élaboré en décembre 2012 a révélé que l'espace du CLE Vranso 3 connaît de mauvaises pratiques agricoles favorisant la dégradation des berges du cours d'eau « *Vranso* », son comblement, le déboisement des berges. La grande pression que subit les forêts classées de Tiogo constitue également un des défis à relever sans omettre la présence d'activités de l'exploitation artisanale de l'or comme l'orpaillage. Les investigations terrains ont confirmé ces observations et ont permis de constater qu'elles s'appliquent en bonne partie à l'espace de gestion du CLE Vranso 3. La carte de localisation de l'espace de gestion du CLE Vranso 3 est présentée à la page suivante suivie de sa localisation dans le sous bassin du Mouhoun inférieur.

Carte 1: Localisation de l'EG du CLE Vranso 3



Carte 2: Localisation de l'EG du CLE Vranso 3 dans le sous bassin majeur du Mouhoun inférieur amont



2. Cadre physique

2.1. Climat

Le climat de l'espace de gestion du CLE Vranso 3, à l'instar de la Région du Centre-Ouest, est du type Soudano-Sahélien avec une pluviométrie comprise entre l'isohyète 600 mm et 900 mm. C'est la zone climatique la plus vaste du pays, elle s'étale sur tout le centre du pays et est caractérisée par deux saisons dont une saison sèche bien marquée qui dure environ huit (08) mois (*d'octobre à mai*) et une saison pluvieuse qui s'étale sur quatre (04) mois (*Juin à Septembre*). Les températures oscillent généralement entre 21°C (*minimales*) et 45°C (*maximales*) avec une moyenne de 33°C. Deux types de vents y existent, il s'agit de l'harmattan et de la mousson. Le premier est un vent sec qui accompagne la saison sèche et le second est un vent humide qui souffle pendant la saison pluvieuse. .

2.2. Géologie, géomorphologie et sols

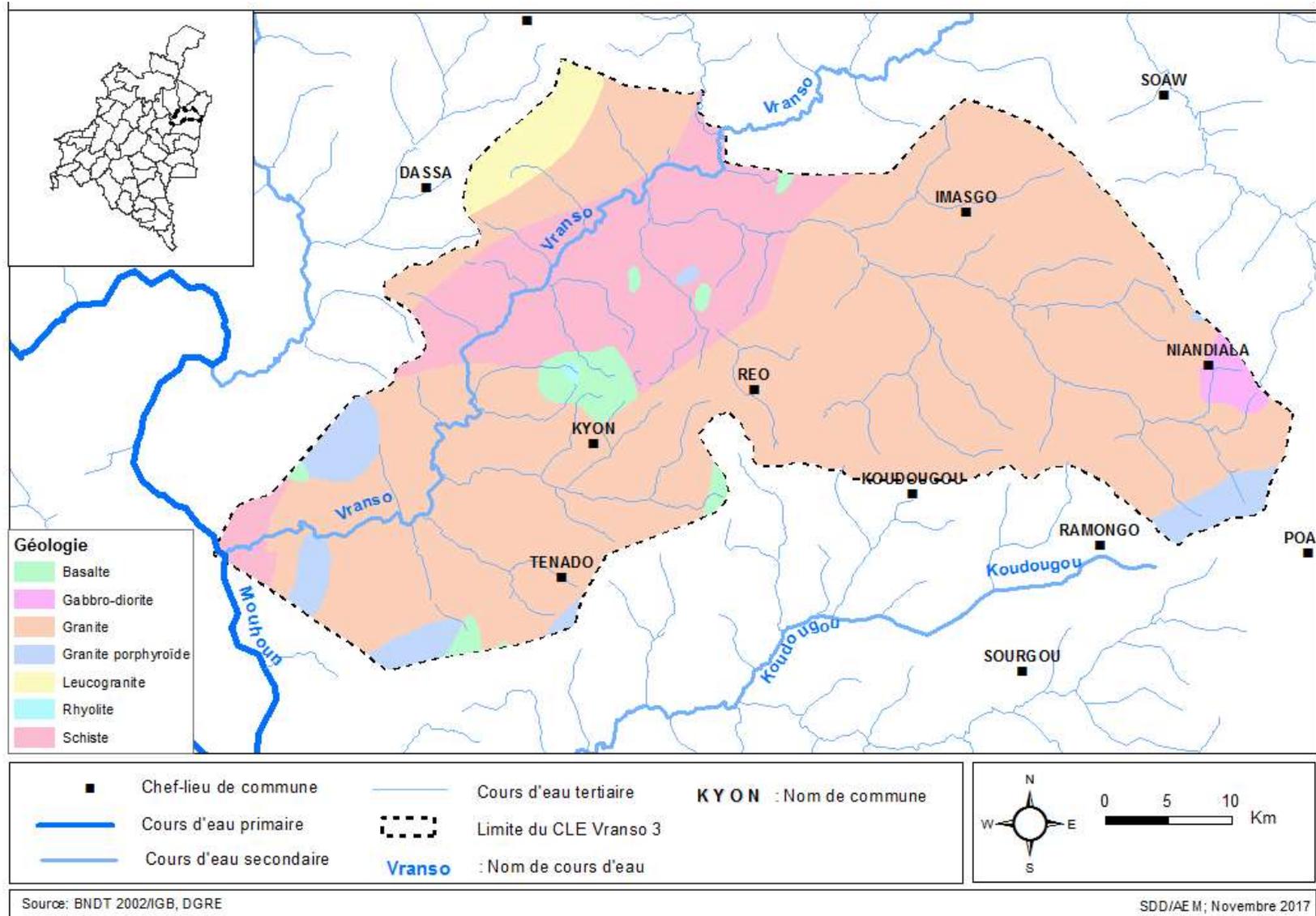
Le relief de l'espace du CLE Vranso 3 est composé essentiellement de deux unités topographiques que sont les plateaux et les plaines. Il est peu accidenté en général mais légèrement plus dans la partie se trouvant dans le Sanguié. Ces unités ont des altitudes variant entre 200 et 400 m dans leur ensemble. Cependant, dans la province du Sanguié, on rencontre « le mont Sanguié » qui dépasse 500 mètres d'altitude.

Sur le plan géologique, c'est un système complexe dans lequel on trouve des formations du socle, des formations métamorphiques (*Migmatiques*) associées à des volcano-sédimentaires. Ces formations sont très anciennes et datent du précambrien.

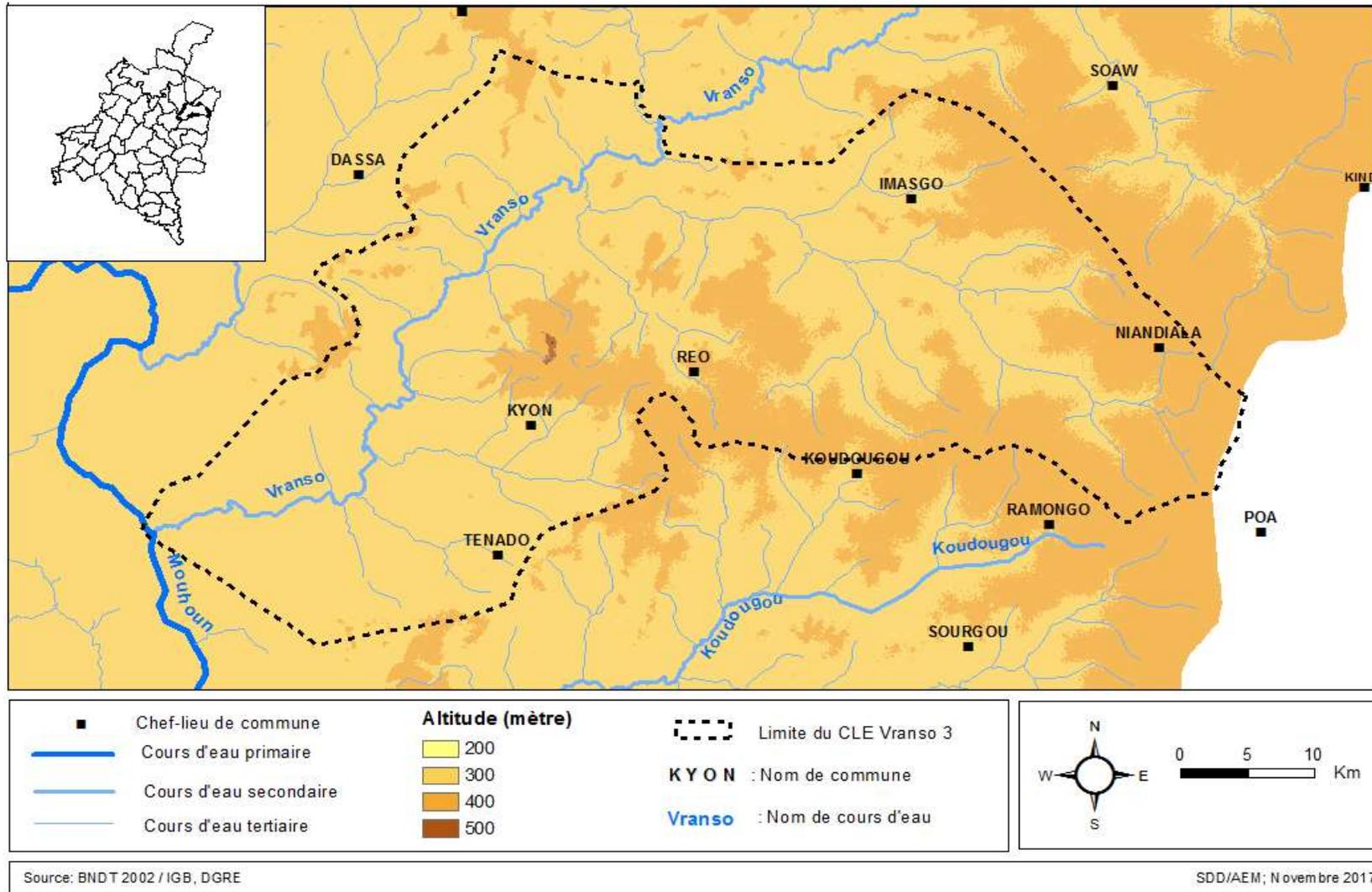
Selon les critères de profondeur et de position physiographique, l'espace de gestion du CLE Vranso 3 se compose de divers types de sols. On y rencontre les sols hydromorphes, les sols ferrugineux tropicaux lessivés, les sols ferrugineux tropicaux et ferralitiques épais et meubles. On y rencontre également les sols sableux, les sols des bas-fonds limoneux et sableux, les sols ferrugineux et gravillonnaires. Les aléas climatiques et l'action de l'homme ont une grande influence sur la dégradation des sols.

Voir la carte géologique de l'espace de gestion du CLE Vranso 3 ci-après suivi de celle du relief.

Carte 3: Géologie de l'EG du CLE Vranso 3



Carte 4:relief de l'EG du CLE Vranso 3



2.3. Eau de surface

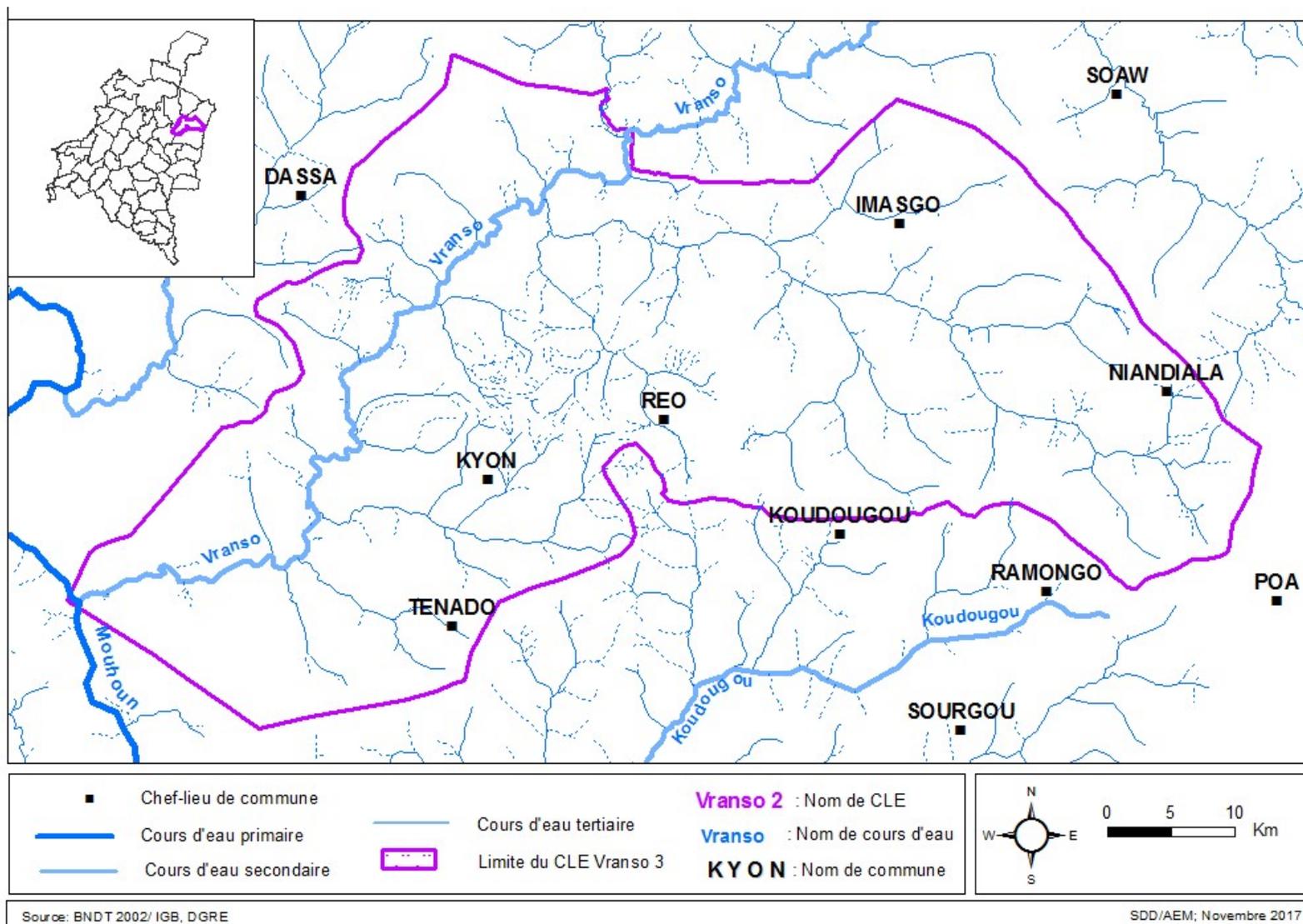
- **Réseau hydrographique**

Le réseau hydrographique de l'espace de gestion du CLE Vranso 3 se caractérise par sa faible densité et son entière dépendance des précipitations. Ce sont des cours d'eau de régime tropical à saison contrastée. Leur écoulement est fonction du relief et s'estompe après les pluies. L'ensemble des eaux est drainé vers le cours d'eau principal dénommé Vranso qui lui-même se jette dans le fleuve Mouhoun. Dans l'espace du CLE, le cours d'eau «Vranso» est long d'environ 45 km du Nord au Sud-Ouest. L'espace de gestion du CLE Vranso 3 fait partie du sous bassin majeur du Mouhoun inférieur Amont.

Selon le rapport de l'état des lieux du SDAGE à sa page 59, le sous bassin majeur du Mouhoun inférieur Amont mobilise annuellement en moyenne 1546,9 millions de mètre cube d'eau. Par distribution surfacique, la quantité d'eau de l'espace de gestion du CLE Vranso 3 pourrait être estimée à 85,44 millions de mètre cube d'eau par an. Cette quantité d'eau tient compte des ruissellements et les débits de base des cours d'eau.

La carte de l'hydrographie de l'Espace de Gestion du CLE Vranso 3 est illustrée dans la page suivante

Carte 5:hydrographie de l'EG du CLE Vranso 3



- **Bas-fonds**

Le sous bassin Vranso 3 regorge de potentialités en bas-fonds. Ces bas-fonds constituent les parties les plus basses en amont du réseau hydrographique. Ce sont des espaces privilégiés où se concentrent les eaux de ruissellement en saison de pluie, et où la recharge des nappes aquifères est importante. Plus de 761 ha de bas-fonds rizicoles sont aménagés dans l'espace de gestion Vranso 3. Ces aménagements sont repartis entre 9696 exploitants dont 5196 femmes et 4500 hommes. Il existe toujours dans l'espace de gestion Vranso 3 un potentiel de 700 ha aménageables.

Dans ces bas-fonds, sont pratiquées les cultures rizicoles, maraîchères, le maïs et le sorgho.

La tableau 1 ci-après montre la répartition des bas-fonds aménagés et aménageables par commune et par sexe.

Tableau 1: Situation des bas-fonds de l'EG du CLE Vranso 3

Commune	Superficies aménagés (ha)	Nombre d'exploitants			Superficies aménageables (ha)
		Femmes	Hommes	Total	
Koudougou	110	1371	384	1755	190
Réo	83	164	216	380	45
Ténado	274	606	600	1206	330
Imasgo	50	64	100	164	20
Dassa	36	62	57	119	60
Kyon	87	201	430	631	55
Didyr	352.5	2294	2340	4634	15
Nandiala	121	434	373	807	20
Total	761	5196	4500	9696	700

Source : (DRAAH-CO), DGAEM, Travaux terrain octobre 2017

- **Retenues d'eau**

Soixante-dix-sept (77) retenues d'eau ont été inventoriées dans l'espace de gestion du CLE Vranso 3. Ces points d'eau sont constitués en majorité des petits barrages. On note soixante-quatorze (74) petits barrages, un (01) bouli et deux (02) marres. Il est donc évident que le

sous bassin Vranso 3 possède d'énormes retenues d'eau. Force est de constater que la quasi-totalité de ces ouvrages sont dégradés. En effet, seulement treize (13) plans d'eau sont permanents soit un taux de 16.88% et dix-huit (18) sont dans un état alarmant ne pouvant plus mobiliser de l'eau. Il est aussi intéressant de souligner que certaines de ces retenues d'eau sont confrontées au phénomène de plantes envahissantes. Selon le rapport d'inventaire des retenues d'eau confrontées au phénomène des plantes envahissantes dans l'espace de compétence de l'AEM dans sa phase 1, on note quatre (04) barrages qui sont dans cet état. Il s'agit du barrage de Ouera, de Seboun, de Saria et de Somè respectivement dans la commune de Imasgo, Réo, Koudougou et de Nandiala.

La répartition des retenues d'eau se trouve sur la carte ci-après suivi du tableau de leurs caractéristiques et de leurs états.

Carte 6:retenues d'eau de l'EG du CLE Vranso 3

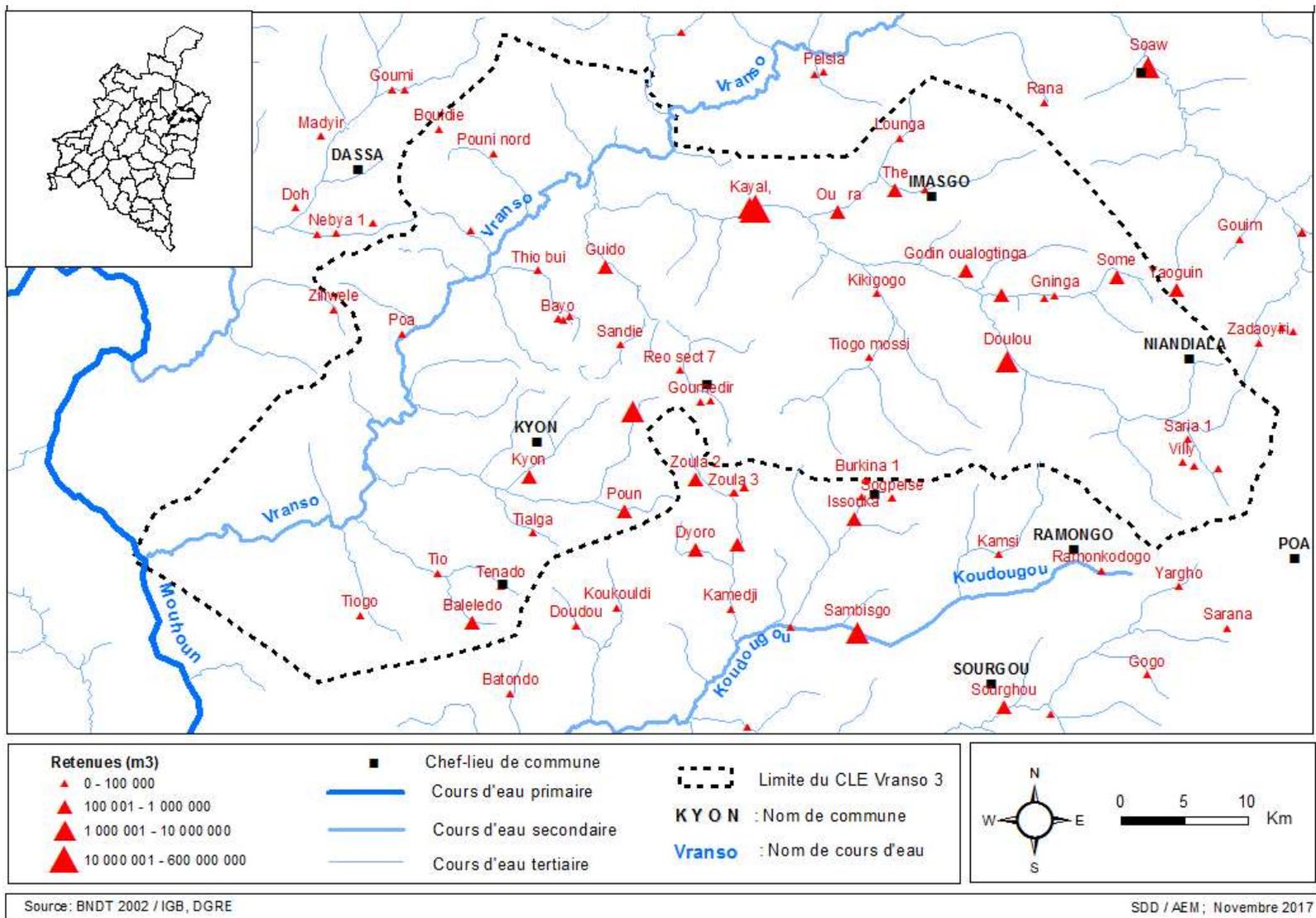


Tableau 2: Situation des retenues d'eau de l'EG Vranso 3

Commune	Nombre de barrages	Etat				Usage		Pérennité		
		Rupture de la digue ou/et déversoir	Mauvais	Moyen	Bon	Pastoral	agricole	Temporaire	Permanent	Ne mobilise pas d'eau
Koudougou	19	08	06	05	00	15	01	09	03	07
Réo	18	05	05	06	02	07	07	12	03	03
Ténado	13	02	04	06	01	10	01	08	04	01
Imasgo	06	00	03	02	01	06	00	06	00	00
Dassa	07	03	03	01	00	04	03	04	00	03
Kyon	03	02	01	00	00	02	01	01	00	02
Didyr	06	02	02	02	00	04	01	03	01	02
Nandiala	02	00	01	01	00	02	00	01	01	00
Total	74	22	25	22	04	50	14	44	12	18

Source : *DREA-CO), DGAEM, Travaux terrain octobre 2017*

2.4. Eau souterraine

Concernant les eaux souterraines, le CLE Vranso 3 présente de bonnes potentialités. En effet les réserves en eau souterraines sont appréciables, en témoigne la faible profondeur des niveaux d'eau (10 m en moyenne) en certains endroits. La recharge des nappes est également bonne. Elle est estimée à 38 mm par an selon le document de la monographie du Sanguié élaboré en février 2004 à sa page 11. Cette recharge concerne la partie du sous bassin située dans la province du Sanguié. Ces eaux souterraines sont exploitées à partir des forages, des puits à grand diamètre et des puits traditionnels.

Lors de l'étude d'inventaire des sources d'eau dans l'espace de compétence de l'AEM menée en 2016, aucune source d'eau n'a été identifiée dans l'espace de gestion du CLE Vranso 3

2.5. Végétation et faune

- **Couvert végétal**

On rencontre dans l'espace de gestion du CLE Vranso 3, trois types de formations végétales que sont : la savane arbustive, la savane arborée, les forêts galeries. La savane arbustive se caractérise par des formations mixtes d'arbustes ne dépassant pas plus de 7 m de hauteur. Elle est présente dans toutes les provinces de la région. La savane arborée est constituée d'arbres de 7 à 12 m avec un tapis graminéen. Quant aux forêts galeries, on les rencontre le long des cours d'eau. Les espèces les plus rencontrées sont : le karité (*Vittelaria paradoxa*), le néré (*Parkia biglobosa*), le tamarinier (*Tamarindus indica*), les acacia (*Acacia sp.*), le baobab (*Andansonia digitata*).

La strate herbacée dans l'espace du CLE Vranso 3 est dominée par *Andropogon gayanus*, *Loudetia togoensis* et *Pennisetum pedicellatum*. On rencontre des forêts galeries le long des cours d'eau. Les espèces dominantes sont : *Berlina grandiflora*, *Syzygium guineense*, *Carapa procera*, *Pentadesma butyracea*, *Mitragyna inermis* etc.

L'ensemble de la végétation est fortement dégradée. Cette dégradation a entraîné la disparition de nombreuses essences forestières locales.

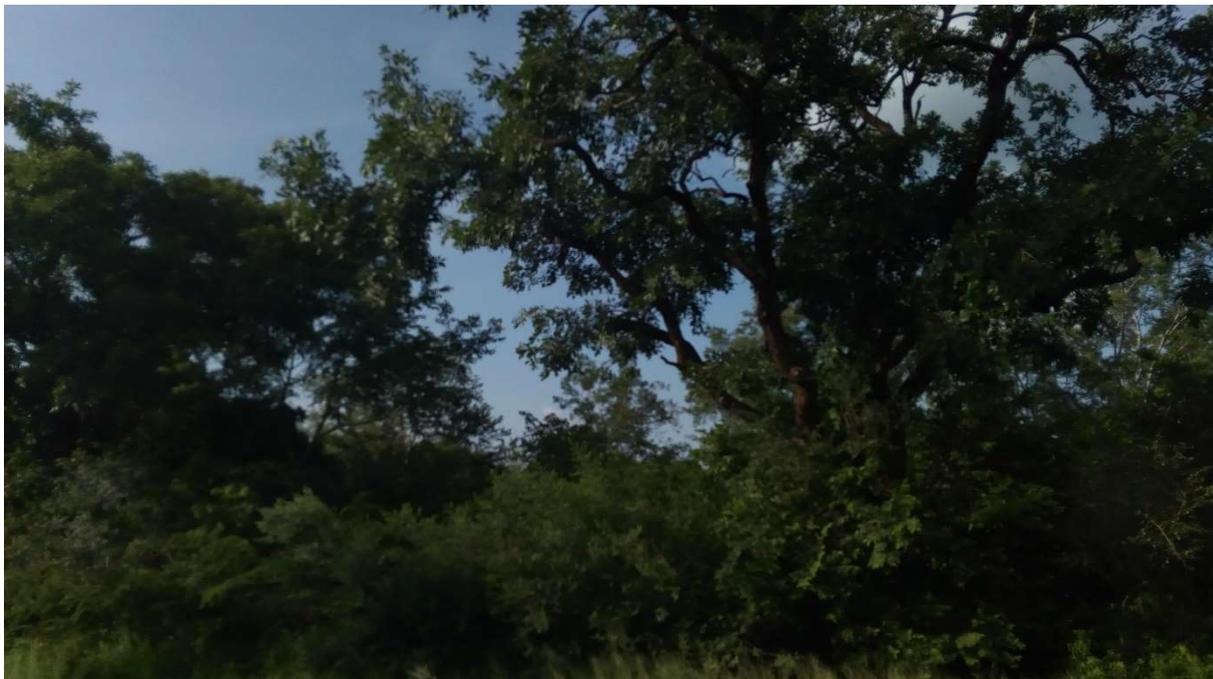
La carte de l'occupation des terres ci-dessous montre l'état du couvert végétal dans l'espace de gestion du CLE Vranso 3.

- **Aires protégées**

L'espace de gestion du CLE Vranso 3 couvre une partie de la forêt classée de Tiogo. Cette forêt est à cheval entre les communes de Kyon, de Tenado et de Dassa avec une superficie estimée à 30 000 ha de nos jours. La forêt classée de Tiogo fut délimitée par l'administration coloniale par l'arrêté N° 114/SE du 17 Janvier 1940 et s'étendait sur une superficie de 37 600 ha. Elle est la seule aire protégée du CLE Vranso 3. Dans l'espace de gestion du CLE Vranso 3, la forêt de Tiogo couvre une superficie estimée à 161,35km².soit 16 135 ha.

Les principales espèces ligneuses dans la forêt classée de Tiogo sont *Detarium microcarpum*, *Combretum nigricans*, *Acacia macrostachya*, *Entada africana*, *Lannea acida*, *Anogeissus leiocarpus* et *vitellaria paradoxa*.

Photo 1: une vue de la forêt classée de Tiogo



Source : DGAEM donnée terrain, Septembre 2017

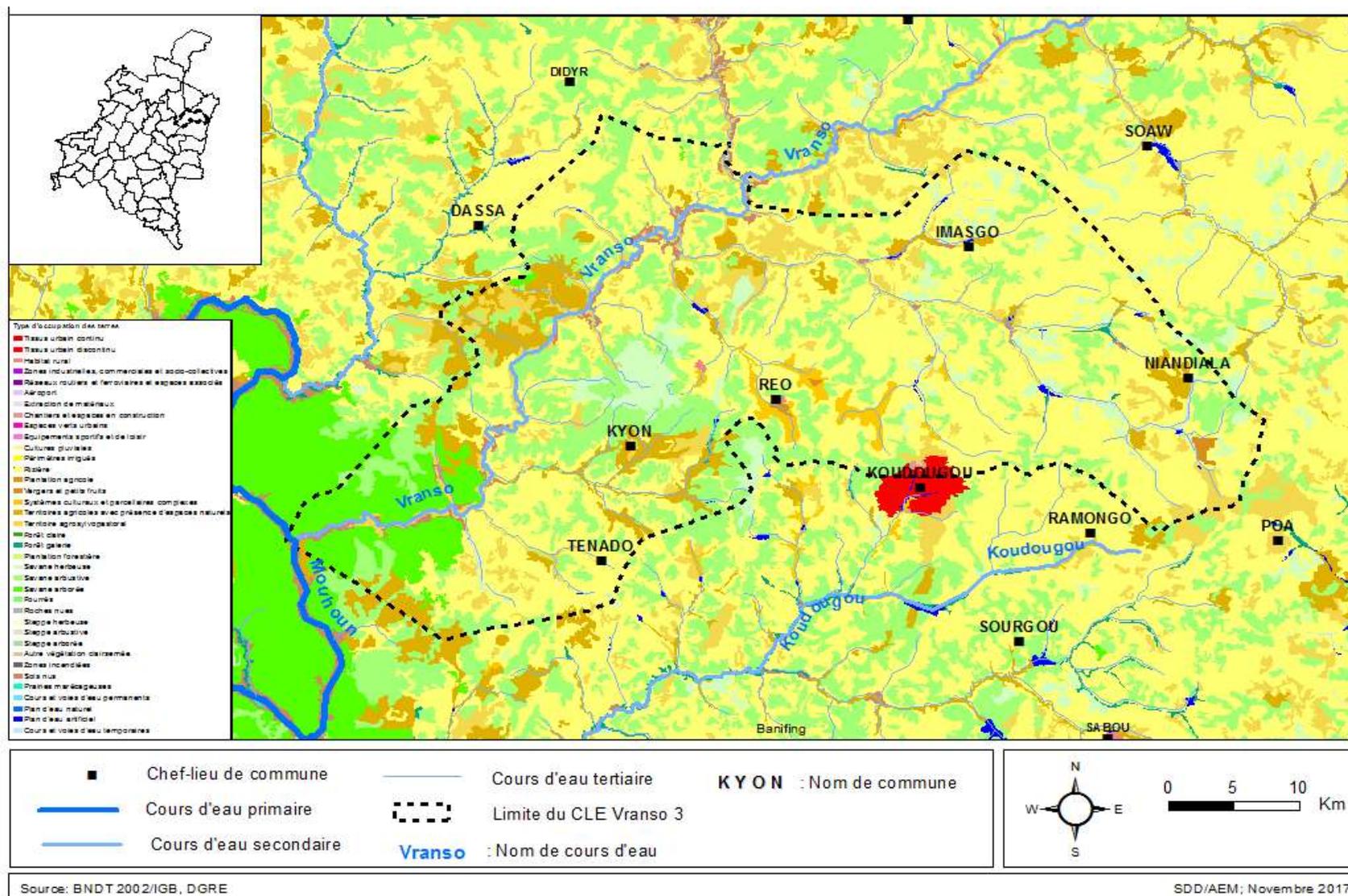
- **Faune terrestre et aquatique**

L'espace du CLE Vranso 3 regorge une faune diversifiée. De ce fait, elle est essentiellement composée de buffles, d'éléphants, d'hypotragues, de bubales, de phacochères, de singes, d'hyènes, de crocodiles, de lièvres, d'outards etc qui sont présents dans toute la province du Sanguié. On y retrouve également des espèces aviaires (pintades, tourterelles, francolins, etc.).

La faune aquatique est représentée par les silures, les carpes, les anguilles, les sardines. (PCD Kyon, juin 2013).

On constate de plus en plus une diminution voire la disparition aussi bien de certaines espèces animales que végétales à cause de l'action de l'homme. Vu la tendance à la disparition de la faune, l'élaboration des mesures de gestion et de protection semble nécessaire pour conserver le potentiel existant et l'améliorer au profit des besoins des populations.

Carte 7: occupation des terres dans l'EG du CLE Vranso 3



2.6. Pressions et contraintes

Comme indiqué, les ressources végétales et fauniques de l'espace de gestion sont soumises à des pressions multiformes. Parmi ces pressions on peut citer :

- ✓ les feux de brousse d'origine criminelle ou involontaire. Ces feux sont désastreux pour le couvert végétal et les habitats de la faune ;
- ✓ la coupe abusive du bois vert et le ramassage du bois mort comme source d'énergie pour les populations riveraines ainsi que pour la réalisation d'objets d'art. Ces pratiques ont pour conséquence une forte dégradation du couvert végétal avec des risques de disparition de certaines espèces ligneuses ;
- ✓ la divagation des animaux
- ✓ L'intrusion et la colonisation des forêts classées par les agriculteurs, les éleveurs et les orpailleurs des villages riveraines et par des migrants ;

A ces pressions, il faut ajouter les contraintes naturelles que sont les aléas climatiques (mauvaise pluviométrie, longue sécheresse ou forte crue) qui ont pour conséquences le manque ou l'excès d'eau pour les plantes et les animaux ;

3. Milieu humain

3.1. Démographie

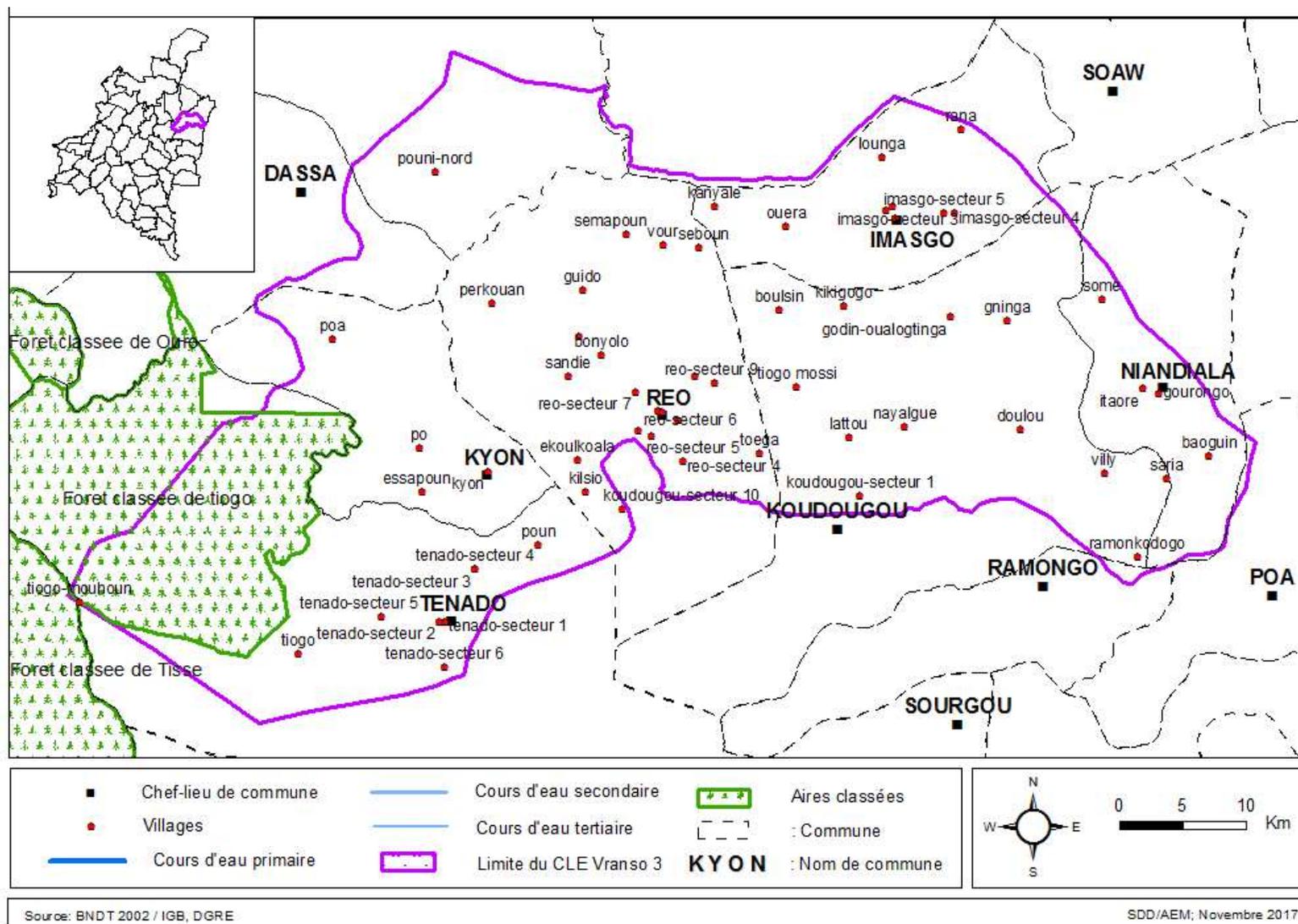
Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2006) donne la répartition de la population par commune indiquée dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Répartition de la population de l'EG Vranso 3

Région	Provinces	Communes/ département s	Villages/localités	Nombre de villages/ secteurs	Population en millier d'hbts	Superficie de la commune dans le CLE (Km ²)	Pourcenta ge de la superficie de la commune dans le CLE (%)	Superficie totale de chaque commune (km ²)	Pourcentag e de la superficie de la partie du CLE dans la commune (%)
Centre Ouest	Boulkiem é	Koudougou	Boulsin, Lattou, Nayalgue, Saria, Tiogo mossi, Toega, Villy, Doulou, Gninga, Godin- Oualogtinga, Kikigogo, Koudougou-secteur 1	12	63577	396	22,43	583	67,92
		Nandiala	Somé, Baoguin, Gourongo, Itaoré	4	26172	121	6,86	212	57,08
		Imasgo	Kanyale, Lounga, Ouera, Rana, Imasgo-secteur 1	5	30831	174	9,85	215	80,93
	Sanguié	Ténado	Poun, Tiogo, Tiogo-mouhoun, Ténado-secteur 1	4	51890	382	21,64	898	42,54
		Didyr	Pouni-nord	1	5958	130	7,37	631	20,6
		Dassa	-	-	-	43	2,44	244	17,62
		Réo	Bonyolo, Semapoun, Vour, Bepoidyr, Ekoulkoala, Guido, Kilsio, Perkouan, Sandie, Seboun, Réo	11	48184	351	19,89	432	81,25
		Kyon	Essapoun, Kyon, Po, Poa	4	16416	168	9,52	191	87,96
	Total	8	-	41	243 028	1765	100,00	3406	-

Source : RGPH, 2006 et DGAEM, travaux terrain, septembre 2017

Carte 8: villages de l'EG du CLE Vranso 3



3.2. Aspects socioculturels

• Peuplement

Dans l'espace de gestion de Vranso 3, deux grands groupes de peuplement se distinguent: le groupe gourounsi rencontré dans la province du Sanguié (Didyr, Reo, Kyon, Dassa et Tenado); le groupe mossi dans la province du Boulkiemdé (Koudougou, Imasgo et Nandiala). Ces deux groupes ethniques constituent les autochtones de la zone.

La Province du Sanguié tire son nom du « mont Sanguié » situé à cinq kilomètres de Réo. Les premiers habitants du Sanguié ont émigré vers cette terre aux environs de 1800. Les grandes familles qui s'y installèrent sont les suivantes :

- les BASSOLE : les membres de cette famille sont venus du Yatenga en transitant par les villages de Miollo (Nayala), Markio(Dassa), Yamadio (Didyr) et sandié (Réo). Ils étaient conduits par trois frères des noms de Nébila, Nébilma et Nébilboé. Nébila et sa suite s'installèrent à Sandié près du mont Sandié, Nébilma quant à lui s'installa à Réo dont le nom traditionnel est Djo ou Guyo qui signifie sable (gyar), terre sablonneuse. Le troisième groupe des BASSOLE s'installa à Kylsio.

- les BAMOUNI : ils sont venus de Salbisgo

- les BASSILA : ils sont venus de Sil en pays San

- les BATIONO : ils sont venus de Han (Yatenga)

Ces quatre (4) familles sont les responsables coutumiers de Réo. La société est organisée en grande famille ou Kwala. Chaque membre porte le nom du Kwala auquel est joint le préfixe Ba ou Kan qui indique le sexe de la personne. BASSOLE, KANSOLE etc Chaque Kwala est subdivisée en sous-groupes composés de familles qui sont sous la protection du Dâyi. Le Dâyi et le nabalyi sont les fétiches qui représentent le fondateur de la famille et qui est donc un lien entre la famille et le père ou le grand-père décédé.

La province du Boulkiemde quant à elle est peuplée par les mossis venus du Ghana il y a de cela plusieurs siècles.

• Religions

Essentiellement trois religions sont pratiquées par les populations de l'espace de gestion Vranso 3. Il s'agit du christianisme qui est la plus dominante suivie de l'islam et de l'animisme. Il est à noter que dans la province du Sanguié, l'animisme est la deuxième

religion derrière le christianisme. A l'instar de tout le pays, les populations vivent en harmonie dans la tolérance religieuse dans l'espace du CLE Vranso 3.

- **Habitat et occupation de l'espace**

L'habitat de type traditionnel est caractérisé par un îlot d'habitations en matériaux locaux, généralement regroupés en concessions où cohabitent des personnes de génération différentes. Néanmoins dans les chefs-lieux de départements et dans les villages aux abords des grands axes routiers, on note le développement d'habitat moderne. Les villes de Koudougou, Réo, Dydir, et Ténado sont loties.

- **Rites et coutumes liés à l'eau**

L'espace de gestion Vranso 3 est pauvre en rites et coutumes liés à l'eau. Cependant dans la commune de Ténado les habitants et les villages environnants vénèrent le marigot intarissable de Poun. Ce marigot contenant des crocodiles sacrés constitue donc un lieu de culte.

- **Régime foncier**

Dans l'espace du CLE vranso 3, la terre est considérée comme un patrimoine collectif dont la gestion est confiée à une instance légiférée par le droit coutumier conformément à l'ordre d'installation des lignages. Dans cet espace, il ressort que la terre est insuffisante et devient de plus en plus rare du fait de la croissance démographique, de la dégradation du sol, de la pression foncière des migrants et la pratique de l'élevage. Le chef de terre ou de lignage peut, sur demande de la femme, lui attribuer une terre pour la culture de légumes et de céréales. Toutefois, la femme attributaire n'est pas propriétaire.

Le système foncier est officiellement régi aujourd'hui par la loi n° 034-2009/AN/ de la Réforme Agraire et Foncière portant régime foncier en milieu rural adoptée en 1984, relue en 2007 et réadaptée en 2009. Mais sur le terrain l'occupation de l'espace épouse encore les traits de l'appropriation traditionnelle.

Les conflits fonciers sont de la compétence du chef de terre si les protagonistes se réfèrent à lui. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont très fréquents à cause de la transhumance. La résolution de ces conflits se fait auprès des notabilités locales mais quelquefois aussi auprès de l'administration publique.

Il faut donc vulgariser la loi n° 034-2009/AN/ sur la Réforme Agraire et Foncière afin de faciliter sa compréhension sur le terrain.

- **Genre et société**

- ✓ **Place de la femme dans la société**

Dans l'espace de gestion Vranso 3 à l'instar du Burkina Faso, il existe deux types de sociétés dans lesquelles la femme évolue. Il s'agit de la société traditionnelle et de la société moderne.

Sociétés traditionnelles :

Dans sa propre famille, la femme est toujours considérée comme un être partant, appelée à quitter un jour pour rejoindre son mari. Elle n'a pas de part dans le partage de l'héritage familial. Dans sa belle - famille, elle est considérée comme étrangère et aucune responsabilité ne peut lui être confiée. La femme est d'office dépourvue de toute responsabilité.

Sociétés modernes :

De nos jours, le statut de la femme a connu une nette amélioration. De plus en plus on assiste à une prise de conscience au niveau des femmes. Avec les nouvelles organisations socio-politiques, une lutte est engagée pour rehausser son statut. En effet elle est admise dans le cercle de discussion. Elle organise et participe à des travaux de différentes envergures (reboisement, labour de champs collectifs etc....) par le canal des groupements villageois, des associations, montrant ainsi sa capacité à diriger un groupe.

- ✓ **Jeunes**

A l'image de la région du Centre-Ouest, la population de l'espace de gestion du CLE Vranso 3 est jeune et composée en majorité de femmes. En effet, plus de la moitié de la population a moins de 20 ans et l'âge moyen est de 22 ans contre 21,7 ans au niveau national. On observe également en milieu urbain tout comme en milieu rural, la jeunesse de la population.. Cette structure de la population, notamment la classe d'âge des jeunes, constitue un atout majeur pour le développement de la commune. De ce fait, elle est la force de travail dans les champs d'exploitation agricole, ainsi que dans les activités minières et pastorales. Cependant, cela constitue également des enjeux en termes de réalisation des infrastructures sociaux de base (écoles, CSPS et forages, etc.) et en termes d'emploi.

Le dynamisme des jeunes et la place qu'ils occupent dans l'exécution des activités dans l'espace de gestion, interpellent les acteurs du développement afin que ces jeunes soient mieux encadrés et sensibilisés pour une participation effective à la gestion des ressources naturelles. Leur prise en compte dans le futur cadre de concertation et de gestion des

ressources naturelles en générale et des ressources en eau en particulier est nécessaire pour rendre ce cadre plus dynamique et fonctionnel.

✓ **Personnes âgées**

Les personnes âgées sont détentrices du pouvoir de décision et constituent les garants de la cohésion et du bien-être de leur lignage et du village. Elles sont considérées comme des sages et sont consultées par les différents responsables traditionnels (chef de village, chef de terre, chef des masques) sur les questions en lien avec l'environnement global du village.

Au regard de leur apport et de l'écoute dont ils font l'objet, dans tous les groupes ethniques et couches sociales, notamment dans la gestion de la société et des ressources, les personnes âgées sont incontournables pour l'atteinte des objectifs du futur CLE.

3.3. Voies de communication

L'espace de gestion du CLE Vranso 3 est traversé par :

- ✓ la nationale RN 14 reliant les villes de Dédougou et Koudougou bitumée ;
- ✓ la nationale RN 21 reliant Koudougou à Didyr bitumée;
- ✓ la nationale RN 13 qui relie Koudougou à Yako en passant par Imasgo non bitumée ;
- ✓ le chemin de fer qui traverse la seule ville de Koudougou.

En plus de ces routes nationales, existent de nombreuses pistes et sentiers qui relient les différentes communes et villages.

4. Cadre organisationnel

Le cadre organisationnel se réfère à l'ensemble des structures, organisations et segments de la société qui pourront devenir membres de l'Assemblée Générale du CLE ou être impliqués à divers degrés dans les activités du CLE. Le cadre organisationnel inclut les acteurs institutionnels (structures GIRE, structures administratives et collectivités locales), les acteurs coutumiers, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les organisations socioprofessionnelles et les organisations chargées spécifiquement de la gestion de l'eau.

On constate que dans l'espace de gestion que peu d'acteurs sont informés sur la GIRE par conséquent ils sont peu impliqués dans la gouvernance locale des ressources en eau. C'est une gouvernance encore segmentaire qui prévaut, et la gestion intégrée est embryonnaire.

4.1. Acteurs institutionnels

Les structures GIRE, les services techniques et les collectivités locales constituent les principaux acteurs institutionnels.

- Structures GIRE

L'Agence de l'eau du Mouhoun (AEM), créée formellement en 2010, est opérationnelle grâce à l'appui de l'Etat et les partenaires techniques et financiers. Elle comprend un Comité de bassin chargé de fixer les grandes orientations en matière de gestion de l'eau à l'échelle du bassin, un Conseil d'Administration et une Direction Générale (érection 2013). Les Comités Locaux de l'Eau font aussi partie de l'AEM en tant que structures et instances locales de gestion de l'eau. Le siège de l'AEM est établi à Dédougou.

A travers le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) , l'AEM a défini les orientations en matière de gestion et de développement des ressources en eau à l'échelle du bassin et celles des sous-bassins seront définis à travers les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

L'AEM est appelée à jouer un rôle de premier plan dans la mise en place et à apporter un appui au CLE.

- Structures administratives

L'espace de gestion Vranso 3 implique une seule région administrative à savoir la Région du Centre-Ouest et deux provinces que sont les provinces du Boulkiemdé et du Sanguié.

Le pouvoir central est représenté dans les localités concernées par des représentations de la région, de la province et du département (Gouverneur de région, Haut-Commissaire de province et Préfet de département).

Les services techniques déconcentrés sont présents dans l'espace de gestion et travaillent étroitement avec les populations en matière d'agriculture, élevage, environnement, santé, action sociale, économie, infrastructures, etc. Ils participeront à travers leurs agents de proximité à l'encadrement des usagers et à la sensibilisation en matière de gestion des ressources. C'est eux qui devront expliquer et défendre la politique et les orientations de l'Etat en matière de GIRE.

Dans le cadre de la mise en place du futur CLE, les structures ciblées sont :

- ✓ Le **Haut-Commissariat**. Président du tribunal provincial dans l'administration du Burkina Faso, le Haut-Commissaire est un maillon local de l'administration centrale. Il a sous sa responsabilité les Préfets de département et répond directement du

Gouverneur de la Région. Dans le cadre du CLE Vranso 3, le Haut-Commissariat de la province du Boulkiemdé et du Sanguié sont proposés comme les représentants du Gouverneur du Centre-Ouest.

- ✓ **L'agriculture et l'eau** à travers les agents de base que sont les ZAT du fait de leur proximité avec les usagers et de leur rôle dans la gestion des ressources en eau en conformité avec la politique nationale ; ils seront eux-mêmes appuyés par les agents techniques provinciaux (DPAAH), régionaux (DREA, DRAAH) et nationaux (MEA, MAAH).
- ✓ Les **ressources animales** à travers les agents ZATE et les agents des services provinciaux appuyés par les directions régionales (DRRAH) et nationale (MRAH) ;
- ✓ **L'environnement**, présent auprès des usagers à travers le service départemental et le service provincial. Les agents de l'environnement (eaux et forêts) sont des acteurs dynamiques de la gestion des ressources forestières, du renforcement des capacités et de la conscientisation des populations à la préservation et à la conservation de ces ressources dans l'espace de gestion. Ils participent ainsi à la conservation des ressources en eau. Les services à la base seront toujours appuyés par le niveau régional (DREEVCC) et national (MEEVCC).

D'autres services techniques pourront également être associés en fonction des thématiques comme par exemple les services chargés de la santé (District, CMA, CSPS), de l'action sociale, des Mines etc.

- **Collectivités territoriales**

L'espace de gestion Vranso 3 est placé sous l'administration décentralisée du Conseil Régional du Centre-Ouest. On dénombre dans l'espace de gestion six communes rurales et deux communes urbaines (Koudougou et Réo).

Les Conseils Communaux sont identifiées comme acteurs locaux de proximité pouvant représenter le Conseil Régional du Centre-Ouest dans le CLE. Toutefois un Conseil Communal pourrait lui-même se faire représenter par un Conseiller Villageois de Développement (CVD).

4.2. Acteurs coutumiers / religieux

La chefferie de village et la chefferie de terre sont les pouvoirs traditionnels présents au sein de toutes les communautés ethniques de l'espace de gestion. Ces pouvoirs sont des interfaces

importantes entre la population et l'administration. Les chefferies assistées par les notables jouent un rôle important dans la gestion des biens, des personnes et des ressources naturelles. Les leaders religieux tout comme les chefs coutumiers constituent des acteurs importants vis le rôle qu'ils jouent dans les sociétés. Ils sont non seulement les portent parole des populations mais également restent l'interface entre les populations et les administrateurs, les services techniques, etc. Ce sont donc des acteurs à prendre en compte dans le processus de mise en place du CLE.

4.3. Partenaires techniques et financiers

Plusieurs ONG, projets et programmes sont présents dans l'espace de gestion Vranso 3. Ils interviennent essentiellement dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique, du renforcement des capacités, des activités génératrices de revenus, la gestion et la préservation de l'environnement.

Etant impliqués dans plusieurs secteurs de développement, il est important d'associer ces acteurs au processus de mise en place et la vie du CLE. En l'absence de coordination et de concertation, l'appui de ces acteurs au développement peut contribuer à une gestion anarchique des ressources naturelles en général et des ressources en eau en particulier.

Tableau 4: listes des projets et Programme de l'EG Vranso 3

Projets/programmes de développement	Provinces couvertes de l'EG Vranso 3	Communes couvertes
PNGT 2-3	Boulkiemdé, Sanguié,	Toutes les communes de l'EG Vranso 3
EBA/FEM	Sanguié	Dassa, Kyon, Tenado
PRBA	Boulkiemdé, Sanguié	Koudougou, Dassa, Kyon, Réo, Ténado,
PAPSA	Boulkiemdé, Sanguié,	Toutes les communes de l'EG Vranso 3
PCESA	Boulkiemdé, Sanguié,	Toutes les communes de l'EG Vranso 3
P1P2RS	Boulkiemdé, Sanguié,	Koudougou, Dassa, Didyr, Réo, Tenado,
PAFASP	Boulkiemdé, Sanguié	Toutes les communes de l'EG Vranso 3
FEM FAO	Boulkiemdé, Sanguié,	Koudougou, Imasgo, Nandiala, Réo, Ténado, Kyon, Dassa,
PAEPA/BAD/4R	Boulkiemdé, Sanguié,	Toutes les communes de l'EG Vranso 3

Source : DREP-CO rapport de la sixième Assemblée Régionale des Projets et Programmes intervenants au Centre-Ouest, 2017

4.4. Organisations socioprofessionnelles

Plusieurs groupements et associations aussi bien masculin, féminin que mixte proviennent de diverses filières (agriculture, élevage, maraichage, artisanat, foresterie, hydraulique...) intervenant soit dans la transformation locale de certains produits destinés à la vente ou soit dans la recherche de l'amélioration de la productivité dans les différents domaines d'activité. Etant les premiers utilisateurs des ressources locales, les membres de ces associations sont souvent, de manière directe ou indirecte, les premiers responsables de leur dégradation. Les organisations les plus dynamiques devraient participer aux activités du CLE afin de pouvoir défendre les intérêts socio-professionnels de l'association qu'ils représentent.

Tableau 5: quelques organisations socio-professionnelles de l'EG Vranso 3

Commune	Organisation paysanne
Koudougou	Groupement Toum-Songo
	Association Nong-taaba des tisseuses
	GPR Namalgzanga
Nandiala	Association des femmes de la commune de Nandiala
	AUE de Nandiala
	GPR Nongtaaba
Dassa	Association des Jeunes de Dassa pour le Developpement local
	Groupement YANKADI
Didyr	Association Piakoro
	GPR Pynonkenè
Kyon	Association Baobab
	GPR Ozacéné
Ténado	SCOOPS-NDN
	Association des Jeunes de Ténado
	GPR de Tio
Réo	AUE de Réo
Imasgo	AUE de Imasgo

Source : **DGAEM Travaux terrain, septembre 2017**

4.5. Organisations chargées de la gestion des points d'eau

Pour la gestion des points d'eau, il existe dans l'espace de gestion des Comités de Gestion des barrages, des Artisans Réparateurs (AR) et des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE). Pour la gestion des périmètres irrigués, on trouve des Comités d'Irrigants.

Mais, ces organisations chargées de la gestion des points l'eau connaissent des problèmes de dysfonctionnement. Ainsi, au regard de l'évolution du contexte juridique et institutionnel introduit par les réformes sur la décentralisation et le secteur de l'eau (GIRE), un réaménagement des statuts et prérogatives de ces acteurs semble nécessaire.

Malgré tout, ces acteurs sont à prendre en compte dans le futur CLE car déjà impliqués dans la gestion de l'eau.

4.6. Grands consommateurs d'eau

L'espace de gestion du CLE Vranso 3 étant un sous bassin traversant huit communes urbaines et rurales, de grands consommateurs d'eau s'y trouvent parmi lesquels se distinguent entre autres:

- ✓ L'ONEA qui alimente la commune de Koudougou en eau potable par le fleuve Mouhoun, deux forages et le barrage de Salbisgo. Même si le barrage de Salbisgo ne fait pas parti de l'espace, la quantité d'eau prélevée dans les autres sources d'eau reste considérable. En effet l'ONEA prélève plus de 184 mille mètre cubes par mois dans le fleuve Mouhoun. Dans les deux forages on note 17 à 18 m³/h pendant 16 heures de fonctionnement. (ONEA-Koudougou)
- ✓ Nantou mining qui est également un consommateur d'eau non négligeable de l'espace. Cette société minière s'approvisionne à travers le barrage de Seboun dont le prélèvement s'élève à 16 000 m³/mois.

On note également des producteurs privés d'eau potable dont le prélèvement n'est pas à négliger.

5. Usages de l'eau

Ce chapitre traite des usages de l'eau dans l'espace du CLE. Les usages de l'eau dans l'espace du CLE incluent : l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, l'agriculture, l'élevage, la pêche, les activités minières, les besoins pour les écosystèmes aquatiques et diverses autres activités.

5.1. Approvisionnement en Eau Potable et assainissement

- **Approvisionnement en Eau Potable (AEP)**

La situation de l'approvisionnement en eau potable est assez bonne dans l'espace de gestion Vranso 3 avec un taux d'accès de 70,5% pour l'ensemble de la commune de Koudougou en 2016, 83 % pour la commune de Réo, 90,9 % pour la commune de Imasgo, 55,8 % pour la commune de Nandiala, 70,7 % pour la commune de Didyr, 70,5% pour la commune de Dassa, 56,9 % pour la commune de Kyon, et enfin 58,7 % pour la commune de Ténado. (Donnée terrain, DREA-CO octobre 2017)

Les villages disposent de forages et de puits modernes comme sources d'approvisionnement en eau potable. Les chefs-lieux de certaines communes comme Koudougou et Réo sont approvisionnés par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) à travers des

branchements individuels ainsi que des bornes fontaines collectives. Cet approvisionnement est réalisé à partir des forages, un barrage et le fleuve Mouhoun.

Sur l'ensemble de l'espace de gestion, 1041 forages ont été inventoriés en 2016-2017 dont 202 sont non fonctionnels, et 485 puits modernes dont 30 abandonnés. Malheureusement plus de la moitié de ces puits n'est pas pérenne. Cependant, ces données laissent entrevoir un bon niveau d'équipement en infrastructures hydrauliques avec une meilleure répartition.

L'état des lieux des puits modernes (puits à grand diamètre et les forages) est donné dans les tableaux ci-après.

Tableau 6: état des lieux des puits modernes de l'EG du CLE Vranso 3

Commune	Nombre de puits modernes	Etat des puits		Pérennité	
		Fonctionnels	abandonnés	temporaire	permanent
Koudougou	82	82	0	48	34
Réo	100	86	14	42	44
Ténado	60	59	01	30	29
Imasgo	36	36	0	16	20
Dassa	37	30	07	22	8
Kyon	26	25	01	17	8
Didyr	83	78	05	39	39
Nandiala	61	59	02	40	19
Total	485	455	30	254	201

Source : (DREA-CO), DGAEM, Travaux terrain octobre 2017

Tableau 7: état des lieux des forages de l'EG du CLE Vranso 3

commune	Nombre total de forages	Nombre de forages fonctionnels	Nombres de forages en pannes
Koudougou	327	284	43
Réo	256	220	36
Ténado	178	125	53
Imasgo	101	71	30
Dassa	72	70	02
Kyon	62	61	01
Didyr	173	138	35
Nandiala	72	70	02
Total	1041	1039	202

Source : (DREA-CO), DGAEM, Travaux terrain octobre 2017

- **Assainissement**

Le taux d'assainissement de l'espace de gestion du CLE Vranso 3 suit celui de la région qui est de 12.04 %. En effet, cet espace ne dispose pas d'un système d'assainissement et de gestion des ordures ménagères très efficace. Les déchets solides et les eaux usées ne sont pas collectés et traités. En général, ils sont déversés dans la nature sans aucun traitement. L'absence de réseau d'évacuation des eaux usées et la mauvaise gestion des ordures ménagères sont des sources de prolifération de moustiques et de parasites vecteurs du paludisme et bien d'autres maladies. La pollution environnementale liée à l'abandon des sachets plastiques dans la nature crée déjà des ennuis aux éleveurs et aux agriculteurs. Il est également important de signaler que les latrines publiques et familiales sont insuffisants en considérant la norme préconisée par le PN/AEPA à savoir une latrine familiale pour dix personnes, mais beaucoup présentes dans les communes urbaines comme Koudougou et Réo. Il faut noter que la commune de Koudougou est la seule commune de l'espace qui possède un plan stratégique de l'assainissement, des eaux usées et excréta et un plan stratégique des ordures ménagères avec des associations opérant dans le domaine.

D'une manière générale, l'assainissement demeure un défi à relever pour l'amélioration du cadre de vie des populations de l'espace de gestion du CLE Vranso 3, notamment à travers la gestion des ordures, des eaux usées et l'utilisation de fosses d'aisance.

5.2. Agriculture

- **Modes de production**

Les paysans de l'espace de gestion du CLE pratiquent une agriculture de subsistance très dépendante de la pluie et de ce fait, les productions varient sensiblement d'une année à l'autre en fonction de la pluviosité. Cependant la présence de quelques retenues d'eau, de bas-fonds humides et d'une nappe phréatique peu profonde ont favorisé l'émergence de cultures irriguées. Les méthodes culturales sont majoritairement traditionnelles utilisant peu d'équipements et d'intrants performants. La céréalière est le plus souvent pratiquée avec peu d'investissements. Les exploitations sont des petites superficies constituées de champs familiaux.

Le système de culture pratiqué étant traditionnel et extensif, nécessite de grands espaces et détruit la structure des sols. Le système de récupération des terres est basé sur les fosses fumières, les cordons pierreux, le zaï, l'assolement-rotation et la jachère qui est en voie de disparition à cause de l'insuffisance des terres cultivables.

En matière de production, on y trouve des cultures vivrières comme le sorgho, le maïs, le riz, le niébé et le wandzou. Les cultures de rente sont essentiellement l'arachide, le sésame avec peu de coton. Il est important de souligner que l'espace de gestion est une zone où les cultures maraichères et fruitières sont beaucoup plus développées.

- **Principaux facteurs de production agricole**

Les facteurs de production sont essentiellement l'eau et la terre.

- ✓ **L'eau**

Avec une production basée sur la pluviométrie, l'espace de gestion Vranso 3 est situé dans la zone climatique soudano-sahélienne entre l'isohyète 600 mm et 900mm, ce qui pourrait être un atout pour une meilleure production. Malheureusement cette pluviométrie est irrégulière dans sa période (Juin à Septembre) de ce fait les cultures semblent souffrir assez peu du stress hydrique.

Pendant la saison sèche les retenues d'eau et les puits à grand diamètre sont insuffisants. Les paysans font recours aux puits traditionnels dans les bas-fonds et derrière les concessions pour étancher à peine les besoins en eau des plantes. Il est donc évident que l'eau qui constitue l'un des facteurs incontournables de production dans l'espace de compétence de Vranso 3 est donc insuffisante.

- ✓ **La terre**

Les sols sont de plus en plus pauvres dus à la pression foncière. Les bas-fonds aménagés sont également insuffisants. La recherche de terres fertiles a entraîné l'emblavement de grandes surfaces jusque dans les aires protégées et les cuvettes des retenues d'eau ce qui accentue l'ensablement/envasement.

Les techniques CES/DRS semblent ne pas avoir le dessus, malgré les efforts des services techniques en la matière. Au regard de ce qui précède, les problématiques liées aux sols restent posées.

- **Techniques et niveau d'équipement agricoles**

Les moyens utilisés pour les cultures céréalières hivernales sont rudimentaires et influencent la productivité. Les cultures maraichères et fruitières nécessitent un niveau d'équipement plus élevé.

Deux principaux types d'équipements sont utilisés dans l'espace de gestion du CLE Vranso 3. Il s'agit des équipements semi-modernes et des équipements traditionnels. Le système

traditionnel utilise des outils rudimentaires comme la daba et la houe etc. Le second utilise des charrues à traction bovine, des charrettes, butteurs, sarclours, des tracteurs etc. Pour l'irrigation, d'autres moyens viennent s'ajouter à ceux précédemment cités, il s'agit notamment de motopompes, des pompes à pédales, de la tuyauterie, les arrosoirs etc. D'une manière générale, on note un faible taux d'équipement agricole.

Pour faire face à la dégradation et à l'appauvrissement des sols, les paysans utilisent des cordons pierreux, réalisent des fosses fumières pour la fumure organique. Ils utilisent également les engrais chimiques afin d'accroître la production agricole.

- **Aménagements hydro-agricoles**

En termes d'aménagement hydro-agricole, on note 214,65 ha dans la commune de Ténado pour la production des mangues 'Bio' (PCD de Ténado). Dans la même commune existent 274 ha bas-fonds rizicoles aménagés

Quant à la commune de Réo la superficie des bas-fonds aménageables est estimée à 255 ha. Celle-ci est utilisée pour la production maraichère.

On dénombre dans la commune de Dassa trois bas-fonds aménagés dont deux fonctionnels avec le système de goutte à goutte à Dassa et à Dôh. C'est dans ces bas-fonds que les producteurs tentent de combler leur déficit céréalier à travers la pratique de cultures en saison sèche essentiellement composées d'oléagineuses (arachide), de quelques légumineuses (niébé), de fruits et de légumes (oignons, aubergines, choux, carotte et tomates). Ces aménagements ont été possibles grâce au soutien de l'Eau vive, de l'ambassade australienne et de Midel Island.

Dans la commune de Imasgo, quatre bas-fonds aménagés dont la superficie totale est estimée à 50 ha. A Koudougou il y'a en six avec une superficie de 110 ha. La commune de Nandiala possède 121 ha de bas-fonds aménagés répartis dans quatre villages. Toutes les communes de l'espace de compétence Vranso 3 possède des aménagements agricoles (confère la partie des bas-fonds ci-dessus)

D'autres exploitations avec un niveau d'aménagement modeste existent dans tout l'espace notamment dans les bas-fonds.

Faisant face à des contraintes phytosanitaires, les exploitants utilisent des produits chimiques pour une lutte efficace. La gestion et la qualité de ces produits peuvent constituer des risques pour les paysans et les écosystèmes aquatiques par le drainage des eaux contaminées.

- **Maraichage**

Les activités des cultures maraîchères occupent une frange importante de la population dans l'espace de gestion Vranso 3, c'est une zone de production maraîchère par excellence. Les cultures maraîchères sont généralement pratiquées comme une activité en saison sèche dans les bas-fonds et dans les alentours des concessions sous forme des jardins aménagés avec des matériaux précaires (bois et paille). Dans ces exploitations, les principales sources d'eau sont les retenues d'eau généralement temporaire, les puits busés et les puisards. La maîtrise de l'eau est donc une contrainte qui entrave le développement de ces activités.

Les principales productions sont essentiellement les oignons, le chou, la tomate, l'ail, l'aubergine, la pastèque, le piment etc. Ces produits sont généralement écoulés dans les marchés locaux avec des grossistes venant des grandes villes du pays. Il est donc évident que cette activité génère des revenus pour les producteurs malgré des multiples contraintes liées à la production.

Il est important de souligner qu'à côté de cette culture maraîchère, existe de la fructiculture dans certaines localités de l'espace comme Tenado, Réo et Dassa

Les fruits produits sont essentiellement des mangues, de citrons, de goyaves, de papayes de bananes. Deux types de productions sont distingués dans la commune de Ténado, à savoir la production conventionnelle basée sur l'utilisation des intrants (pesticides, engrais, etc.) et la production 'Bio' sans apport d'intrants. Ces types de production concernent l'ensemble des fruits.

Photo 2: produits maraichers en livraison à Ténado



Source : DGAEM donnée terrain, Septembre 2017

Photo 3: produits maraichers en vente à Ténado sur la route nationale N°14



Source : DGAEM donnée terrain, Septembre 2017

- **Contraintes liées à la production agricole**

L'espace de gestion du CLE Vranso 3 est une zone à forte potentialité agricole. Cependant de multiples contraintes freinent le développement de ce secteur : la pauvreté des sols, l'irrégularité et tendance à la baisse des précipitations, l'insuffisance des retenues d'eau, le faible niveau d'intensification des exploitations. A ceux-là s'ajoutent l'insécurité foncière, le faible équipement des producteurs, le faible revenus des ménages agricoles, des difficultés d'accès au financement, fréquentes et les attaques parasitaires, l'insuffisance des ressources humaines, des moyens financiers et logistiques des services d'encadrement etc

Dans cet environnement essentiellement agricole, les enjeux majeurs sont :

- ✓ la gestion des ressources en eau ;
- ✓ la protection des berges des points d'eau notamment les petits barrages
- ✓ la conservation des ressources forestières et des zones humides qui subissent de fortes pressions anthropiques liées à l'accroissement des besoins alimentaires des populations.

5.3. Elevage

- Modes de production

L'élevage est la deuxième activité de production économique après l'agriculture dans l'espace de compétence de Vranso 3. Il existe deux grands systèmes (système extensif et intensif) d'élevage prédominants subdivisés en trois:

- ✓ le système traditionnel extensif transhumant, caractérisé par des migrations cycliques à la recherche de pâturages, de points d'eaux et de l'alimentation;
- ✓ le système traditionnel extensif sédentaire, caractérisé par un élevage en association avec l'agriculture ou l'agropastoralisme.
- ✓ L'élevage intensif, caractérisé par l'embouche des gros et petits ruminants.

Le système traditionnel extensif sédentaire est le plus répandu et se différencie du système traditionnel extensif transhumant par le parage du bétail dans des enclos dans les cours d'habitation à la tombée du jour. Les animaux se nourrissent dans la nature et ne bénéficient d'aucun traitement particulier. Le pâturage constitue la ressource fourragère la plus

importante. Le système traditionnel extensif transhumant est pratiqué généralement par les peuhls semi-nomades.

L'élevage intensif, caractérisé par l'embouche des gros et petits ruminants est en train de prendre de l'ampleur grâce à l'appui de certains partenaires comme le PAFASP, PCESA et grâce au Fond de Développement de l'Élevage (FODEL)

L'élevage des petits ruminants (ovins et caprins), des porcins et de la volaille tient une place importante dans l'espace. Il pourvoit aux besoins liés aux rites coutumiers (sacrifices, funérailles, etc.) et à la consommation, surtout les jours de fête. L'élevage de porcins pratiqué par presque toutes les femmes, devient de plus en plus important.

Il est important de souligner qu'au plan social, l'élevage des bovins et des asins est handicapé chez les Gourounsi qui est une frange de la population non négligeable de l'espace Vranso 3. En effet la tradition impose d'offrir une tête de bétail aux ancêtres avant d'en enquérir pour soi-même et dont le respect crée une réticence chez les débutants.

L'alimentation de ces animaux est essentiellement le fourrage naturel en saison des pluies et le fourrage cultivé (composé de résidus et de feuilles séchées en saison sèche) dont la disponibilité pose de sérieux problèmes.

La faible disponibilité de fourrage en saison pluvieuse est liée au problème d'accessibilité des zones de pâture. En saison sèche, le fourrage s'amenuise et sa valeur nutritive diminue au fil du temps alors que les populations ne s'adonnent pas aux techniques de fauche malgré les sensibilisations.

On note également dans l'espace des organisations et des associations des éleveurs. Pour être plus efficace, les éleveurs se sont réunis en groupements paysans et ont créé des unions (faitières) au niveau communal, provincial et régional pour faire face aux multiples contraintes liées à leur activité.

Tableau 8: nombre des animaux de l'EG du CLE Vranso 3 en 2016

Espace	Asins	Bovins	Caprins	Ovins	Din dons	Canards	Pinta des	Pou lets	Porcs
Nombre d'animaux dans l'EG Vranso 3	29 913	79 296	338 588	201 381	2 115	8 193	456 195	900 998	126 022

Source : **(DRRAH-CO), DGAEM, Travaux terrain octobre 2017**

- **Principales contraintes de l'élevage**

Si l'élevage de l'espace de gestion Vranso 3 peut compter sur l'organisation des éleveurs, et une disponibilité de pâturage bien que réduite et de quelques points d'eau pour les animaux, il n'en demeure pas moins que des contraintes réelles subsistent. On peut citer :

- ✓ le surpâturage à cause de la croissance des effectifs du cheptel, la pression foncière, la réduction des espaces pastoraux et le manque des pistes à bétail ;
- ✓ la coupe abusive de ligneux pour subsister ou compléter le déficit alimentaire des troupeaux ;
- ✓ les feux de brousse précoces, pour contrôler la régénérescence de graminées appréciées par le bétail. Ces feux de brousse prennent souvent des proportions incontrôlées causant des dégâts importants sur le couvert végétal ;
- ✓ la persistance de quelques maladies (pasteurellose, trypanosomiase, pseudo peste aviaire, peste porcine africaine, variole aviaire)
- ✓ l'insuffisance ou le manque de points d'eau de surface permanents en dehors du Mouhoun pour la partie de l'espace qui y est proche;
- ✓ l'intrusion des animaux dans les aires forestières protégées.
- ✓ les conflits entre agriculteurs et éleveurs
- ✓ l'insuffisance ou l'absence même pour certaines localités des infrastructures d'élevage (parcs à bétail, marché à bétail magasin)
- ✓ l'insuffisance du personnel de la ZATE,
- ✓ etc

5.3. Pêche

Les activités de pêche dans l'espace se pratiquent de façon artisanale dans quelques retenues d'eau et les cours d'eau pendant la saison pluvieuse. En l'absence de statistiques, il est difficile d'estimer la quantité de poissons prélevée. Néanmoins dans la commune de Ténado, cette activité de pêche est occasionnelle mais permanente. Selon les informations consignées dans le PCD de Ténado élaboré en 2009, le plan d'eau de Tiogo-Mouhoun fournit à lui seul, 10 tonnes de poissons par an.

5.4. Activités minières

Le secteur minier dans l'espace de gestion Vranso 3 est un peu développé, on y trouve deux types d'exploitation qui sont : **l'exploitation industrielle et artisanale.**

- **L'exploitation industrielle**

Aucune prospection approfondie n'a été menée pour déterminer le potentiel minier dans l'espace de gestion Vranso 3. Cependant, on y dénombre 02 sites miniers modernes dans la commune de Réo : Nantou Mining et Bulk Mining Explosives (BME).

Nantou Mining est une mine souterraine, la première au Burkina, la plus grande et riche en Afrique de l'Ouest qui s'étend sur une superficie de 230 ha et es situé à 3km du village de Perkouan. Son installation a fait suite à une étude environnementale et suit un cahier de charge défini par les autorités compétentes, mais aussi à des rencontres d'échanges avec la population locale suivant une approche participative .Elle est exploitée par la Société Black Thorn. C'est un site d'exploitation de zinc dont la découverte remonte à 1982 suite à des travaux de recherche conduits par le Bureau Voltaïque de La Géologie et des Mines (BUVOGMI) aujourd'hui BUMIGEB et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). Le lancement officiel des travaux de construction de la mine a eu lieu le 26 mars 2007, mais elle est entrée en production officiellement le 19 janvier 2013.

La Bulk Mining Explosives (BME) est quant à elle une unité d'importation, de production et de commercialisation de substances et explosifs pour les mines et carrières. Son installation s'est faite en début 2012, mais l'exploitation effective (la production) a commencé en novembre 2012. Elle occupe un site de 11 ha situés dans le village de Sandié. (source : PCD Réo, 2014 ; page 71-72)

- **L'exploitation artisanale**

L'exploitation artisanale communément appelée l'orpaillage est un phénomène assez répandu dans l'espace et précisément dans les communes de Réo , Dassa et Kyon .Ce sont plus d'une vingtaine de sites artisanaux dont certains sont actifs et d'autres sont abandonnés dans plusieurs villages. Avec des puits un peu partout et pouvant atteindre plusieurs dizaines mètres de profondeur (30 à 40m) associés à l'utilisation des produits chimiques comme le mercure et le cyanure, l'orpaillage est un phénomène dynamique qui cause d'énormes dégâts à l'environnement sans oublier des accidents mortels (éboulements de puits ou galeries aurifères) qui surviennent fréquemment et causent de lourdes pertes en vies humaines.

En résumé, les pressions de l'activité minière sur l'environnement sont principalement :

- ✓ la dégradation des sols (trouaison) et de la végétation ;
- ✓ les pertes de champs suite à l'occupation incontrôlée de l'espace ;
- ✓ l'utilisation anarchique du mercure et du cyanure peuvent être à l'origine de problèmes de santé publique ;
- ✓ les besoins importants en eau pour l'extraction des minerais ;
- ✓ le rejet dans la nature des eaux usées contenant du cyanure et du mercure ;
- ✓ l'intrusion dans la forêt et la destruction des zones humides etc

L'activité minière a donc de graves effets sur les ressources naturelles en général et les ressources en eau en particulier. Les conséquences majeures sont une forte dégradation de la qualité des eaux (eaux de surface et souterraine), des prélèvements importants et non quantifiés et la destruction des écosystèmes aquatiques.

Des dispositions en matière de protection de l'environnement devraient être prises afin de réduire les effets néfastes causés par l'exploitation passée et présente. Tous les acteurs doivent s'impliquer vu l'ampleur des dégâts et le risque présent et futur d'une telle activité.

Photo 4: utilisation artisanale du cyanure à Kyon



Source : Etude de la Cartographie des sites d'orpaillage dans l'EC-AEM, Décembre 2016

5.5. Ecosystèmes aquatiques

Les galeries forestières et les mangroves sur les rives de la rivière Vranso et notamment dans la forêt de Tiogo constituent des écosystèmes particuliers et complexes. Or, l'occupation anarchique des berges des rivières de façon générale, occasionne la destruction de ces milieux riches en micro-organismes et accélère l'envasement/ensablement du fleuve. L'extension des cultures à proximité des cours d'eau et plans d'eau favorise le drainage des pesticides et autres produits phytosanitaires et agricoles toxiques dans les eaux d'écoulement.

Toutes ces menaces constituent des risques graves pour la conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques.

Le suivi régulier de la qualité chimique des eaux et l'application effective des mesures de protection doivent être instaurés dans le but de protéger les ressources naturelles et éloigner la menace de dégradation irréversible des écosystèmes aquatiques.

5.6. Autres activités (le tourisme, le commerce et l'artisanat etc)

Parmi les autres activités, on peut citer le tourisme, le commerce et l'artisanat qui ont des liens directs ou indirects avec l'eau et les ressources naturelles en général.

- **Le tourisme**

Le tourisme, plus précisément l'éco-tourisme, est une activité très peu développée dans l'espace de gestion. Cependant on note quelques sites écotouristiques. Dans la commune de Ténado on a :

- ✓ le marigot intarissable de Poun contenant des crocodiles sacrés : Ce marigot constitue un lieu de culte pour les habitants et les villages environnants qui le vénèrent pour ses vertus propitiatoires ;
- ✓ la nappe à source d'eau jaillissante et intarissable de Poun

A Réo on a le mont Sanguié et à Imasgo les grottes de Sissimelgo. Il existe également quelques bois sacrés et d'autres grottes dans l'espace de gestion

Le manque de tourisme peut s'expliquer par le fait qu'aucun site n'est aménagé et aucune action n'est entreprise pour leur visibilité. Tout comme fait, il reste une activité à développer dans l'espace de gestion Vranso 3

- **Commerce**

Cette activité est beaucoup plus intense dans les centres urbains comme Koudougou et Réo où il existe des infrastructures marchandes modernes. Dans les autres communes de l'espace de gestion, le commerce est basé essentiellement sur le petit commerce aussi bien chez les

femmes que chez les hommes. Cette activité est la troisième source de revenu après l'agriculture et l'élevage, elle n'est donc pas à négliger. Pour ces communes de l'espace de gestion, les lieux d'échanges commerciaux sont des marchés villageois avec des hangars de fortune où se mélangent les commerçants locaux et des colporteurs venus d'ailleurs. La proximité des deux centres urbains est un atout pour le développement de ce commerce.

Les échanges commerciaux portent sur les produits locaux de l'agriculture et de l'élevage, les produits de cueillette, les produits manufacturés importés et de transformation locale. Les jours de marché ont lieu généralement tous les trois jours dans presque toutes les communes.

Face à ce petit commerce, les principales contraintes sont les suivantes :

- ✓ l'état des voies de communication
- ✓ insuffisance d'infrastructures marchandes,
- ✓ présence d'infrastructures non aménagées,
- ✓ insuffisance de structures financières pour appuyer les commerçants,
- ✓ la faiblesse d'organisation des commerçants,
- ✓ l'analphabétisme,
- ✓ la faible capacité d'investissement des acteurs.
- ✓ l'absence de planification de la production agricole en fonction du marché

En général, les lieux publics commerciaux ne sont pas aménagés et n'offrent aucune commodité sanitaire. De ce fait, ils sont sources de pollution par les eaux usées et excréta et par les déchets solides qu'ils produisent

- **Artisanat**

L'artisanat de l'espace de gestion Vranso 3 concerne les produits primaires et s'opère au sein de petites unités à exploitation familiale. Les divers domaines artisanaux sont essentiellement:

- ✓ **L'artisanat utilitaire.** Il repose sur la transformation des produits primaires. Il s'agit essentiellement des métiers comme la poterie, le tissage, la vannerie, la sculpture des mortiers et pilons etc. Cette forme artisanat occupe aussi bien les hommes que les femmes.
- ✓ **L'artisanat d'art.** Il concerne les activités de teinture pratiquées par certains artistes de l'espace. Ils utilisent les peaux et les cuirs.
- ✓ **L'artisanat de services.** Il s'agit de la mécanique (vélo, mobylette), de la peinture bâtiments, de la maçonnerie, de la menuiserie, de la couture, de la soudure, etc.

- ✓ **L'artisanat agro-industriel.** Ce type d'artisanat concerne les activités de mouture de grains (moulins à grains), de fabrication de bière locale (la doloterie), de fabrication du beurre de karité et de savonnerie artisanale.

Le principal handicap du secteur de l'artisanat est son caractère informel qui fait que les artisans ne sont pas suffisamment professionnels.

Les métiers artisanaux ci-dessus cités utilisent les ressources naturelles : eau, terre (argile) et végétaux (feuilles de palmiers, roseaux, bois, etc.). Il en résulte des pressions sur les forêts classées, exercées individuellement par les artisans à la recherche de matières premières.

6. Synthèse de problématiques liées aux ressources naturelles

6.1. L'eau

L'espace de gestion Vranso 3 dispose de grands potentiels en matière des ressources en eau en témoigne le nombre assez élevé des ouvrages hydrauliques (barrages, bouli, mare forages et puits) l'existence de bas-fonds et zones humides, l'existence de cours d'eau secondaires et tertiaires intermittents, la proximité d'un cours d'eau pérenne (le Mouhoun) et un nombre très intéressant en termes de puits modernes et forages. Cependant des contraintes subsistent et tendent à inhiber les efforts des populations. Au nombre de ces contraintes on peut citer entre et autres :

- ✓ baisse considérable de la disponibilité des ressources en eau en saison sèche ;
- ✓ dégradation des berges des cours d'eau (Vranso et ses affluents, les barrages etc)
- ✓ ensablement/envasement des cours et plans d'eau ;
- ✓ risque de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- ✓ difficulté pour les services techniques et administratifs de faire respecter les limites des zones protégées (forêt et berges de cours d'eau).
- ✓ insuffisance de compétences locales en GIRE notamment dans les administrations communales et les associations d'usagers
- ✓ insuffisance et mauvais état des infrastructures et ouvrages hydrauliques etc.

Photo 5: dégradation des berges du cours d'eau Vranso avec la présence de champ sur les rives du cours dans le village de Pouni-Nord



Source : DGAEM donnée terrain, Septembre 2017

6.2. La flore et faune

L'espace de gestion Vranso 3 à l'instar de toutes les zones boisées du Burkina Faso connaît des problèmes de dégradation dus aux actions anthropiques. La forêt classée de Tiogo a vu sa superficie passée de 37 000 ha en 1940 à 30 000 ha en 2003. On assiste à une diminution de la faune de cet espace dû notamment aux défrichements et aux feux de brousse incontrôlés détruisant le biotope des animaux sauvages.

Les problèmes en lien avec les ressources naturelles sont l'insuffisance de retenues d'eau et les mauvaises pratiques de l'orpaillage dans la forêt classée en saison pluvieuse (coupe abusive du bois vert et usage de produits toxiques comme le mercure) surtout dans la commune de Kyon.

On peut regrouper les problèmes liés aux ressources naturelles en trois catégories :

- ✓ La dégradation du couvert végétal
- ✓ La dégradation des sols

- ✓ La pression sur la faune

La dégradation du couvert végétal : le couvert végétal est de plus en plus dégradé du fait de la coupe abusive du bois. En effet, l'accroissement de la population entraîne une grande demande en bois de chauffe qui constitue la source primaire d'énergie pour les populations locales. La proximité des centres urbains notamment Koudougou et Réo amplifie cette demande. De plus l'orpillage anarchique présent dans la zone et les mauvaises pratiques agricoles (défrichement incontrôlé et la mauvaise utilisation des produits chimiques non homologués) contribue à la dégradation de ce couvert végétal. Les feux de brousse incontrôlés accentuent également cette dégradation.

La dégradation des sols : les mauvaises pratiques agricoles, la surexploitation des terres, la pression de la demande des terres et l'orpillage contribuent à la dégradation des sols.

La pression sur la faune : les feux de brousse entraînent une dégradation de l'habitat des animaux sauvages. En plus le braconnage ou la chasse traditionnelle dû à l'accroissement de la population entraîne une pression sur les ressources fauniques.

6.3. Le sol

Les aléas climatiques et l'action de l'homme ont une grande influence sur la dégradation des sols. On peut citer entre autres:

- ✓ l'avancée vertigineuse du désert;
- ✓ la dégradation continue des sols;
- ✓ l'occupation anarchique des sols;
- ✓ la coupe abusive du bois;
- ✓ les feux de brousse;
- ✓ la destruction des couverts végétaux;
- ✓ l'utilisation abusive des herbicides et insecticides.

Photo 6: dégradation des sols due à l'orpaillage dans la commune de Dassa



Source : DGAEM donnée terrain, Septembre 2017

6.4. L'air

La pollution de l'air peut être caractérisée par des mesures des polluants chimiques, biologiques ou physiques présents dans l'air ayant des caractéristiques préjudiciables à la santé humaine aux êtres vivants, au climat et aux biens matériels. Au niveau de l'espace de compétence Vranso 3, il semblerait qu'aucun dispositif de mesure des polluants n'existe en dehors de la société minière Nantou mining. Cependant des activités susceptibles de polluer cet air existent. En effet dans les sites d'orpaillage on note les émissions de gaz et de la poussière lors du concassage des massifs de granite. En cela s'ajoute des pollutions d'origines naturelles telles que des particules en suspension venant des vents forts dont la concentration et la durée de présence peuvent être toxiques.

Tout comme fait, la problématique de la pollution de l'air reste posée.

7. Propositions de solutions aux problématiques

Les propositions de solutions sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9:propositions de solutions aux contraintes liées aux ressources naturelles

Domaines	Problèmes/ Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
Gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles en général et de l'eau en particulier	Absence de gestion concertée des ressources naturelles, et en particulier des ressources en eau	Prédominance d'une gestion traditionnelle des ressources naturelles ; persistance d'une gestion administrative sectorielle ; méconnaissance de la GIRE ; dysfonctionnement dans les organisations ; désaccords entre acteurs sur la gestion des associations...	Gestion anarchique des ressources naturelles : dégradation de la ressource, conflits d'usages,	Mise en place d'un cadre de concertation pour la gestion intégrée des ressources, mise en place des brigades vertes, revoir la gestion de la forêt.
	Gestion déficiente des ouvrages et aménagements hydrauliques	Participation insuffisante des populations dans la réalisation des ouvrages hydrauliques ; faiblesse des structures de gestion existantes ; absence de structures de gestion sur certains ouvrages (barrages...); faible	Pénurie dans l'approvisionnement ; faible taux de fonctionnalité des ouvrages AEP ; dégradation des ouvrages et infrastructures ; exploitation	Implication des populations dans la planification et la conception des ouvrages ; dynamisation des structures existantes ; opérationnalisation des structures de gestion pour chaque ouvrage ;

Domaines	Problèmes/ Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
		capacité de gestion par les communautés	anarchique des ouvrages; faible degré de valorisation ; corvée eau accrue pour les femmes ; absence de suivi des installations et équipements...	renforcement des capacités des membres des structures de gestion ; développement de compétences techniques locales...
	Orpaillage anarchique et pression résultante	Absence d'organisation, d'application de la réglementation et de contrôle des pratiques illégales ; absence d'encadrement...	Pollution de l'eau par des produits toxiques ; risques pour la santé des humains et des animaux ; destruction d'écosystèmes ; ensablement /envasement des cours et plans d'eau	Organisation de l'activité ; réglementation ; contrôle, suivi de la qualité de l'eau etc.
Protection et conservation des ressources naturelles en général et de l'eau en particulier	Dégradation des zones protégées, et du couvert végétal en général	Intrusion et colonisation des FC à des fins économiques ; défrichement pour l'extension des terres agricoles ; besoin en bois de chauffe ; difficultés pour les services de l'Etat à faire respecter les limites des FC ; réduction généralisée des espaces pastoraux ; feux de brousse;	Destruction des écosystèmes terrestres ; perte de biodiversité ; conflits entre administration et population ; poursuite de la colonisation des FC ; risque accru de désertification	Actions IEC ; application de la réglementation ; reforestation ; amélioration des rendements agricoles ; renforcement des effectifs des agents de terrain (Eaux et Forêts) ; mesures de protection des espaces dégradés, intégrer des pratiques traditionnelles

Domaines	Problèmes/ Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
		recherche de pâturage / fourrage et eau pour le bétail		et des approches modernes ; former des producteurs sur les nouvelles techniques de production ; former les paysans à la gestion des ressources naturelles, organiser et régler l'orpillage,
	Dégradation des terres aménageables (bas-fonds)	Pression sur les terres ; mauvaises pratiques agricoles et pastorales ; utilisation de méthodes d'irrigation inadaptées ; encadrement insuffisant des producteurs...	Ensablement / envasement des bas-fonds ; assèchement précoce des bas-fonds ; baisse des rendements agricoles ; difficulté d'abreuvement des animaux...	Renforcer les capacités des producteurs ; les sensibiliser au respect des mesures de protection ; promouvoir des actions correctives (reboisement des berges)... mesures CES/DRS/AGF ; la protection des couverts végétaux ; l'utilisation contrôlée des herbicides et insecticides ; la lutte contre la coupe abusive du bois et les feux de brousse ; la sensibilisation pour la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Domaines	Problèmes/ Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
	Dégradation des berges des cours d'eau et plans d'eau	Exploitation anarchique des berges ; non application de la réglementation ; insuffisance des contrôles ; mainmise de l'agrobusiness...	Ensablement / envasement des cours et plans d'eau ; réduction des débits et volumes d'eau ; accroissement des tensions résultantes	Actions IEC ; protection des berges; application de la réglementation...
	Dégradation des ressources en eau, en qualité et quantité	Ensablement ; réduction de la pluviométrie ; utilisation d'intrants agricoles chimiques de mauvaise qualité; pratiques d'hygiène inappropriées; absence d'abreuvoirs; décharges incontrôlées des déchets;	Réduction des volumes d'eau disponibles pour la production ; assèchement des bas-fonds ; destruction des ressources halieutiques ; risques pour la santé humaine et animale...	Actions IEC ; protection des berges ; mesures CES/DRS ; contrôle des intrants ; suivi de la qualité de l'eau ; périmètres de protection ; décharges contrôlées et traitement des déchets ; drainage des eaux usées ; ...
	Difficulté de l'abreuvement du bétail	Insuffisance d'ouvrages d'hydraulique pastorale; forte compétition entre le cheptel et les humains sur les forages ; réduction des pistes pastorales et d'accès aux points d'eau ; absence d'abreuvoir aux points d'eau...	Conflits potentiels autour des points d'eau ; dégradation de la ressource en eau par l'accès direct des animaux dans les retenues ; destruction des forêts pour accéder au Mouhoun...	Réalisation de puits et forages pastoraux ; gestion concertée des points d'eau à usages multiples ; réalisation d'abreuvoirs ; réalisation et sécurisation de pistes pastorales, aménagement de zones pastorales
	Absence des activités	Absence d'aménagements pour la	Faible productivité...	Développement de la filière ; prise

Domaines	Problèmes/ Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
Valorisation des ressources en eau	piscicole	pêche ; niveau artisanal de l'activité ; équipement inadapté ; pérennité insuffisante de la majorité des points d'eau ;		en compte de la pêche dans la conception des ouvrages ; formation des pêcheurs...
	Valorisation hydro-agricole anarchique	Manque de ressources financières et de moyens techniques pour l'aménagement des bas-fonds ; utilisation de méthodes d'irrigation inadaptées ; sous équipement des petits producteurs ; développement anarchique de l'agro-business...	Envasement/ ensablement rapide des cours d'eau et ouvrages hydrauliques ; gaspillage de la ressource ; risque de conflits résultant d'une utilisation peu efficace des ressources ; destruction des zones humides...	Recherche de solutions adaptées ; renforcement des capacités des producteurs...
Gestion des conflits	Usages concurrentiels de l'eau	Insuffisance de la ressource ; augmentation de la demande ; utilisation peu efficace de la ressource ; manque d'ouvrages hydrauliques; manque d'organisation entre usagers...	Forte pression sur les points d'eau ; récurrence de conflits d'usage (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, administration, AEP...)...	Réalisation de forages supplémentaires ; réalisation de retenues d'eau ; amélioration de l'efficacité des ouvrages ; mise en place d'un cadre de concertation / gestion ; sensibilisation des usagers...

8. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées lors de l'élaboration de ce Diagnostic Conjoint sont les suivantes :

- ✓ Indisponibilité de certains acteurs lors de la collecte des données
- ✓ Manque de données dans les documents consultés pour certaines rubriques
- ✓ La plupart des PCD n'étaient pas actualisés

9. Conclusion

Au terme de l'élaboration du diagnostic conjoint du CLE Vranso 3, il ressort des résultats que l'espace de gestion du CLE présente aussi bien des potentiels que des contraintes majeures auxquelles fera face le CLE. Comme potentiels figurent en bonne place :

- ✓ le **cours d'eau du Vranso**. Son écoulement dans l'espace du CLE est certes intermittent mais offre un potentiel agro-pastorale important et permet la réalisation d'autres activités (pêche, production de briques en terre, ramassage de sable, etc.).
- ✓ des **grands petits et moyens barrages**. Ils jalonnent l'espace de gestion, assurent de l'eau pendant une période prolongée de l'année et permettent le développement d'activités de production.
- ✓ la forêt classée de Tiogo avec une faune et une flore abondantes et riches, patrimoine naturel à préserver pour les générations futures, et qui permet de développer l'écotourisme ;;
- ✓ de Nombreux bas-fonds exploités pour le maraichage dans l'ensemble du sous bassin

Parallèlement existent des **contraintes** majeures qui ont été identifiées. Ce sont :

- ✓ la pression sur les terres de l'ensemble de l'espace de gestion ;
- ✓ la pression sur la forêt classée fortement dégradées du fait de l'exploitation agricole non contrôlée, la coupe abusive du bois de chauffe, etc.;
- ✓ le déficit de protection des berges très dégradées du cours d'eau Vranso dans les communes de Réo, Kyon et Ténado où l'on rencontre d'importantes exploitations de culture maraichère ;
- ✓ De nombreux sites d'orpillage notamment dans les communes de Kyon, Dassa

- ✓ les conflits divers que peuvent induire les contraintes en l'absence de cadre de concertation entre les usagers.

Les missions du futur CLE seront prioritairement axées sur la gestion de ces problèmes évoqués ; l'enjeu fondamental étant d'améliorer les conditions de vie des populations par une valorisation efficiente des potentiels de l'espace de gestion, tout en préservant l'intégrité de ses ressources naturelles, en particulier ses ressources forestières et ses écosystèmes aquatiques. C'est en sens que chacun des futurs acteurs doit jouer pleinement son rôle afin que les objectifs qui seront assignés au CLE puissent être atteints.

10. Références bibliographiques

1. Agence de l'Eau du Mouhoun, juillet 2014 : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE 2014-2030) de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, Rapport définitif, 191 pages.
2. Agence de l'Eau du Mouhoun, décembre 2012 : Etat des Lieux des Ressources en Eau (EDL) de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, version définitive, 468 pages.
3. Commune de Dassa, avec l'appui technique du BGB/méridien : Bureau Géographique du Burkina-méridien, décembre 2014 : Plan Communal de Développement de Dassa 2015-2019, rapport provisoire, avec l'appui financier du Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2), phase III, 117 pages.
4. Commune de Didyr, avec l'appui technique du BGB/méridien : Bureau Géographique du Burkina-méridien, décembre 2014 : Plan Communal de Développement de Didyr 2015-2019, rapport provisoire, avec l'appui financier du Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2), phase III, 130 pages.
5. Commune de Imasgo, avec l'appui technique du Bureau Burkinabé d'Etudes et d'Appui-Conseils (BBEA), juin 2013 : Plan Communal de Développement de Imasgo 2014-2018, version définitive, avec l'appui financier du Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2), phase II, 93 pages.
6. Commune de Kyon, avec l'appui technique du Bureau Burkinabé d'Etudes et d'Appui-Conseils (BBEA), juin 2013 : Plan Communal de Développement de Kyon 2014-2018, Document définitif, avec l'appui financier du Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2), phase II, 75 pages.
7. Commune de Nandiala, avec l'appui technique du BGB/méridien : Bureau Géographique du Burkina-méridien, décembre 2014 : Plan Communal de Développement de Nandiala 2015-2019, rapport provisoire, avec l'appui financier du Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2), phase III, 97 pages.
8. Commune de Réo, avec l'appui technique du CEF COD : Centre d'Etude, de Formation et de Conseil en Développement, novembre 2014 : Plan Communal de Développement de Réo 2015-2019, rapport définitif, 152 pages.

9. Commune de Ténado: Plan Communal de Développement de Ténado, Document provisoire, réalisé avec l'appui de la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification (DREP) du Centre Ouest. 130 pages.
10. Conseil Régional du Centre Ouest avec l'appui technique du BGB/méridien : Bureau Géographique du Burkina-méridien, mai 2011 : Plan Régional de Développement du Centre-Ouest 2012-2016, rapport définitif, 81 pages.
11. Direction Générale des Ressources en Eau, décembre 2010 : Les comités locaux de l'eau, Maillon de base du cadre institutionnel de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Burkina Faso, Document Guide, de Conception, de Création et de Fonctionnement, 57 pages.
12. Direction Régionale de l'Economie et du Développement du Centre-Ouest (DREP-CO), Février 2004 : Monographie de la Province du Sanguié, Ministère de l'économie et du développement, 109 pages.
13. Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Ouest (DREP-CO), octobre 2014 : Profil de la Région, avec l'appui technique et financier de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Appui à la Décentralisation (DGAT-AD), 49 pages.
14. Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Ouest (DREP-CO), octobre 2014 : Tableau de Bord SocioEconomique, avec l'appui technique et financier de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Appui à la Décentralisation (DGAT-AD), 90 pages.
15. Institut national de la statistique et de la démographie, juillet 2008 : Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006 ; Résultats définitifs, Ministère de l'économie et des finances, 52 pages.
16. Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), édition 2013 : Annuaire statistique 2012, 375 pages. www.insd.bf
17. KABORE Mahamoudou, OUEDRAOGO Flore Gabrielle, décembre 2009 : Monographie de la Région du Centre-Ouest, Institut national de la statistique et de la démographie, 179 pages.
18. Mairie de Koudougou avec l'appui technique de la DREP-CO, décembre 2012 : Plan Communal de Développement de Koudougou 2013-2017, avec t l'appui financier de la Coopération Suisse, 70 pages.
19. Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydraulique du Centre-

- Ouest (DRAAH-CO), fichier de la situation des Bas-fonds du Centre-Ouest 2016
20. Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest (DREA-CO), fichier de la situation des retenues d'eau du Centre-Ouest 2016
 21. Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest (DREA-CO) fichier de la situation des forages et puits modernes du Centre-Ouest 2016
 22. Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques du Centre-Ouest (DRRAH-CO), fichier de la situation des animaux du Centre-Ouest 2016
 23. Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Ouest (DREP-CO), Rapport de la sixième Assemblée Régionale des Projets et Programmes intervenant dans le Centre-Ouest version 2017

11. Annexe

Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et prénom (s)	Structure	Localité	Fonction
01	KABORE Aboubacar	DREA	Koudougou	Agent
02	PORGO Moumouni	DREA	Koudougou	Agent
03	DOUGOURI Assétou	DREA	Koudougou	Agent
04	OUEDRAOGO Oumar	ONEA	Koudougou	Chef d'exploitation
05	ZAGRE Joachin	DRRAH	Koudougou	Agent
06	BAKYONO Théodore	DRAAH	Koudougou	Agent
07	ZONGO Salomon	DPAAH	Koudougou	DPAAH
08	RABO Assimi	DPEEVCC	Koudougou	DPEEVCC
09	YAMEOGO Edith	Haut- Commissariat	Koudougou	SG
10	KAFANDO Benjamin	Mairie	Koudougou	SG
11	BADO Jean-Marie	Mairie	Koudougou	Directeur de cabinet
12	Mme Sidoni OUBDA/KOURAOGO	Préfecture	Nandiala	Préfet
13	YAMEOGO Timothé	Préfecture	Nandiala	Agent
14	Mme KABORE/TIEMTORE Hélène	Mairie	Nandiala	1 ère adjointe au Maire
15	BADO Roger	ZAT	Nandiala	Chef ZAT
16	BAGBILA Simon pierre	ZATE	Nandiala	Chef ZATE
17	Mr SATI	Environnement	Nandiala	Chef environnement
18	SANON Ervé	Préfecture	Imasgo	Prefet
19	KABORE Jean- Baptiste	Mairie	Imasgo	2 ème adjoint au Maire
20	OUEDRAOGO Tigueni	ZAT	Imasgo	Chef ZAT
21	KOUTCHE Ibadji	Elevage	Imasgo	Chef ZATE

N°	Nom et prénom (s)	Structure	Localité	Fonction
22	BAZIE Roland	Environnement	Imasgo	Chef environnement
23	HIEN Eric	Préfecture	Ténado	Prefet
24	BAZIE Omer	Mairie	Ténado	2 ème ajoint au Maire
25	DRABO Brahima	Marie	Ténado	SG
26	TRAORE Brahima	ZAT	Ténado	Chef ZAT
27	GUIDEME Jacques	Elevage	Ténado	Chef Poste vétérinaire
28	LANKOUANDE	Environnement	Ténado	Chef environnement
29	BAKYONO Joseph	SCOOPS-NDN (union provinciale des maraichers)	Ténado	Président
30	ILBOUDO Justine	Haut-Commissariat	Réo	Secrétaire Général
31	KERE Moumini	Préfecture	Kyon	Préfet
32	TAPSOBA Omar	Mairie	Kyon	Secrétaire Général
33	TRAORE Seydou	SDEEVCC	Kyon	Chef de service environnement
34	SORO Khalil	Préfecture	Dassa	Secrétaire
35	OUEDRAOGO Pierre	Mairie	Dassa	Secrétaire Général
36	BADOLO Aimé M.	Préfecture	Didyr	Secrétaire
37	SAWADOGO Elie	Commune	Didyr	Chef ZAT Didyr